

CONSEIL RHÉNAN

Séance plénière du 10 juin 2011

Maison de la Région, Strasbourg

COMPTE – RENDU

1. Ouverture de la séance et approbation de l'ordre du jour

M. Philippe RICHERT:

Mesdames et messieurs, chers amis, je vous propose d'entamer notre séance plénière du Conseil Rhénan.

Je voudrais saluer, avec beaucoup d'amitié, les nouveaux membres qui viennent rejoindre notre instance de travail transfrontalière, une instance qui prend, et on le sent bien, une importance grandissante.

La participation à nos réunions de membres éminents qui représentent les autorités politiques publiques, les collectivités du Rhin Supérieur, en est une preuve tout à fait consistante.

Je voudrais, en vous saluant toutes et tous, individuellement, adresser un message tout particulier de bienvenue à un certain nombre de nouveaux membres qui viennent rejoindre le Conseil Rhénan à la suite notamment d'élections et de changements intervenus dans les différentes collectivités ou dans les Länder, du fait des dernières élections.

Je voudrais donc me tourner vers ces nouveaux membres dont certains ne sont que des revenants parce qu'ils étaient déjà là à d'autres occasions et leur adresser des vœux très chaleureux de bienvenue, en particulier dans ce lieu où siège habituellement le Conseil Régional d'Alsace.

Salutations à Madame Beate BOHLEN, membre du Landtag, pour le Bade Wurtemberg. Je crois qu'elle n'est pas là.

Je cite tous les nouveaux, même s'ils ne sont pas là, au cas où quelqu'un se serait annoncé comme excusé, mais serait néanmoins venu.

Nous avons ensuite Monsieur Joseph FREY, membre du Landtag. Peut-il se manifester, le cas échéant ? Il est là. Bienvenu, Monsieur FREY.

Monsieur Ernst KOPP, membre du Landtag. Merci de votre présence.

Le Docteur Patrick RAPP, qui a annoncé qu'il ne sera pas là.

Monsieur Helmut RAU, qui est également là. Je suis très heureux de vous avoir dans cette instance, cher Helmut, et de pouvoir travailler de manière encore plus étroite dans le cadre de ces rencontres par-dessus les frontières.

Madame Gabi ROLLAND, membre du Landtag. Merci beaucoup.

Monsieur Alexandre SCHOCH, membre du Landtag. Merci de votre présence.

Monsieur Félix SCHREINER, membre du Landtag.

Le Président du Landtag, Monsieur Willi STACHELE. C'est un très grand honneur pour nous, monsieur le Président, d'avoir le nouveau Président du Landtag, après avoir eu l'ancien aussi longtemps. Nous aurons l'occasion de l'honorer encore tout à l'heure, cher Peter STRAUB. J'y reviendrai à la fin de la séance, pour remercier tous ceux qui ont contribué de façon si particulière et déterminée à ce fonctionnement, pendant toutes ces années. J'y reviendrai à la fin de la séance si cela m'est permis.

Monsieur Johannes STOBER, membre du Landtag. Merci.

Pour la Rhénanie-Palatinat, Madame Ruth RATTER. Merci.

Pour la Suisse du nord-ouest, Monsieur Emmanuel MARTINOLI, membre du Parlement jurassien.

Monsieur Daniel MUNGER, membre du Landrat de Bâle campagne. Il était excusé.

Pour le Département du Bas-Rhin, Louis BECKER. Il n'est pas là.

Pour le Département du Haut-Rhin, aux côtés du Président Charles BUTTNER, Monsieur Max DELMOND, Conseiller général du Haut-Rhin et Maire de Folgensbourg. Il est là.

Monsieur Hubert MIEHE, Conseiller général du Haut-Rhin. Il n'est pas là.

J'ai normalement fait le tour de toutes les nouvelles arrivées, sachant que tous les autres sont ceux qui remplissent et qui continuent à faire leur travail.

Je veux vraiment remercier tous ces élus de leur engagement dans ce travail de coopération. Si le Conseil Rhénan est aujourd'hui à la place qui est la sienne et si nos citoyens reconnaissent l'importance grandissante du Conseil Rhénan, c'est grâce à l'action des élus.

Je souhaite, bien entendu, que ses nouveaux membres puissent pleinement s'investir pour prendre toute leur place au niveau du Conseil mais aussi au niveau des Commissions. Nous aurons, bien entendu, l'occasion de proposer les commissions pour que ces nouveaux élus puissent participer pleinement à ce travail.

2. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 10 décembre 2010

M. RICHERT:

Je voudrais maintenant vous proposer, après ces salutations et les remerciements pour les nouveaux membres, de passer au point n°2 qui est l'approbation du procès-verbal qui est la séance plénière du 10 décembre 2010.

Ce compte rendu a été envoyé avec les dossiers de séance. Je voudrais simplement dire qu'il s'agit d'une retranscription intégrale et que je n'ai pas réceptionné, jusqu'à présent, de demande de modifications sur ce compte rendu.

Je vous propose, s'il n'y a pas de demande de modifications, d'adopter le compte rendu tel qu'il a été réalisé.

Il n'y a pas d'opposition. Il est donc adopté.

3. Travaux des Commissions et examen des résolutions. Intervenants: les Présidents des Commissions

M. RICHERT:

Nous passons au point n°3 qui est un point important, puisque c'est le point sur les travaux des commissions et les nouveaux membres pourront se rendre compte combien ce travail est important et combien il est important de suivre ces travaux des commissions auxquels nous attachons beaucoup d'importance, puisque ce sont ces travaux qui sont la base des résolutions que nous prenons, la base de nos prises de position au niveau de la séance plénière du Conseil Rhénan.

Nous avons trois résolutions à examiner. Nous en aurons ensuite une quatrième, celle qui concerne le nucléaire, puisque c'est la synthèse de deux commissions qui ont travaillé chacune de manière séparée sur ce point.

Nous allons donc examiner trois résolutions émanant des commissions « Culture, Jeunesse, Formation » et « Agriculture/Environnement ». Je voudrais ensuite vous indiquer que la commission « Transport et Aménagement du territoire » n'a pas présenté de résolution, mais a été à l'origine d'une journée de rencontre sur la thématique de la planification. La résolution portant sur le nucléaire a été vue dans le cadre du Rhin Supérieur. Elle sera examinée au point n°4. C'est une résolution sur proposition du bureau, car deux commissions ont travaillé sur ce sujet.

Je vais maintenant passer la parole aux présidents des commissions en question. Lorsque ces rapports nous auront été présentés, nous aurons l'occasion d'en débattre et de nous prononcer sur les résolutions qui auront été présentées et formulées.

Je vais donner d'abord la parole à Madame SCHLEICHER-ROTHMUND, présidente de la Commission « Culture, Jeunesse, Formation ». Elle présentera deux de ces résolutions.

Mme SCHLEICHER-ROTHMUND:

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Chers collègues,

Je vous remercie très, très chaleureusement de m'avoir donné la possibilité de vous exposer ici la résolution de notre commission. Nous vous avons présenté deux projets de résolutions. Nous avons tenu une réunion le 11 avril à Bâle avec comme point fort de cette séance la situation des Sintis et des Roms dans le Rhin supérieur, ce qui fait que nous avons pris en compte la Déclaration du Conseil de l'Europe du 20 octobre 2010 sur la situation des Roms. C'était un point de consultation, qui avait été ajouté à l'initiative de la délégation suisse.

Nous avons accepté avec plaisir cette proposition suisse, tout en faisant remarquer que nous sommes la Commission pour la jeunesse, la culture et l'éducation et que nous aborderions évidemment le sujet proposé là principalement sous cet aspect, Pour dire les choses clairement: les collègues suisses nous ont informés d'un problème transfrontalier de sécurité dans le notre espace trinational. Mais il était important pour nous était de dire clairement que nous ne sommes pas une quelconque commission de police ou de sécurité, mais en fait la commission de la culture. Mais il est clair et hors de doute que la culture est une clé essentielle pour la participation à la société, car celui qui ne peut prendre part correctement à la vie sociale ou n'est pas raisonnablement intégré court évidemment plus de risques en matière de sécurité

Nous avons eu une discussion très, très intéressante avec certains interlocuteurs très intéressants. Du côté suisse, nous avons parmi nous M. Urs GLAUS. Il s'agissait du secrétaire général de la fondation des gens du voyage en Suisse. Il a pu nous faire état de la situation en Suisse. Et nous avons aussi parmi nous M. ÜBERWASSER qui est membre du Conseil Rhénan et aussi président de la commission de la Regio , laquelle avait tenu peu de temps auparavant une conférence à Berne sur la situation des gens du voyage en Suisse. De la Rhénanie-Palatinat nous avons Jacques DELFELD, le président des Sintis et des Roms chez nous en Rhénanie-Palatinat.

Nous avons vraiment eu une discussion très fructueuse. Je peux vous dire que cela s'est avéré très intéressant pour nous de voir à quel point les thématiques des Sinti et des Roms sont différentes selon les pays. Nous avons appris, par exemple, qu'il est d'usage, en Suisse, que l'aménagement régional tienne compte de ce qu'il faut des campements pour les gens du voyage. C'est quelque chose que nous ne connaissions pas chez nous en Allemagne; cela a constitué une expérience très, très intéressante pour nous. Nous avons également pu voir que l'éducation était vraiment un problème central. Ce qui est logique. Si les enfants et les jeunes sont toujours en voyage, comment les intégrer à la vie scolaire? Nous avons donc élaboré une résolution reprenant tous ces points discutés et je voudrais attirer votre attention sur le fait qu'elle présente certains points qui n'étaient pas encore inclus dans le premier projet de résolution, mais sur lesquels la délégation suisse avait insistés.

La délégation suisse nous a prié de reprendre de manière tout à fait explicite le fait que la discrimination des Roms au sein de l'Union Européenne dans différents pays-membres existe toujours et que l'on constate, dans l'espace trinational, une véritable problématique liée à la petite délinquance, en ce sens qu'à ce jour il y a encore dans les campements et à proximité de ceux-ci des problèmes sociaux qui sont causés par des gens du voyage.

Nous avons donc intégré cette proposition dans notre résolution, de même que la suggestion du représentant de la Fondation des gens du voyage, qui avait à nouveau attiré notre attention sur le fait que la mise à disposition d'un nombre suffisant de camps de passage et de camps de

séjour constituait un préalable essentiel pour la culture des Roms, et demandé que nous tenions compte de cela.

Puis, nous avons repris —cela peut sembler quelque peu étrange— la suggestion des Suisses de véritablement mettre en œuvre les mesures examinées. Cela peut peut-être sonner étrange, mais je crois que c'est tout de même quelque chose sur quoi nous devons insister, car si nous discuter ici de résolutions et de mesures, encore faut-il les mettre en œuvre dans les faits.

J'aimerais maintenant vous présenter la résolution; vous l'avez tous sous les yeux. Nous y disons donc très clairement que le Conseil Rhénan

« salue le fait que le Conseil de l'Europe se soit penché sur la situation des Roms en Europe, selon la Déclaration de Strasbourg d'octobre 2010; signale qu'il existe aussi dans la région du Rhin supérieur des déficits concernant l'intégration des Roms dans la vie sociale et civile, l'intégration insuffisante des Roms à l'échelle européenne ayant également des suites négatives sur le plan interrégional dans la région du Rhin supérieur »,

de sorte qu'il en résulte des conséquences négatives au niveau transfrontalier.

Nous demandons, par conséquent, aux régions du Rhin supérieur

«... d'examiner dans quelle mesure la Déclaration de Strasbourg sur la situation des Roms doit également faire l'objet d'initiatives à prendre dans l'espace du Rhin supérieur »,

Et, ainsi que cela nous est apparu, de recueillir les bonnes pratiques dans le but justement de les échanger et de les examiner.

«... de recueillir les bonnes pratiques relatives au traitement des problèmes résultant d'une intégration insuffisante et cite comme exemples de telles problématiques, l'apparence de problèmes sociaux sur et à côté des places de séjours destinées aux Gens de voyage ainsi que d'examiner la naissance d'actes de délinquance transfrontaliers »

La question des bonnes pratiques: Cela nous a paru absolument important à cet égard étant donné que les différentes régions agissent différemment en la matière et que nous pouvons apprendre les uns des autres.

Puis, nous signalons *« tout particulièrement à ce sujet que les mesures suivantes devraient être examinées »* avec l'ajout *« et réalisées »*.

«... afin de garantir un accès égal des enfants Roms au système éducatif, y compris préscolaire, ainsi que la réalisation d'offres d'enseignement bénéficiant de l'acceptation requise, telles qu'une assistance lors des devoirs, afin de soutenir l'enseignement scolaire des gens de voyage durant le semestre d'été »

Voilà la problématique que j'évoquais au début. Il se trouve que les gens du voyage sont partiellement sédentaires et partiellement nomades et qu'il faut donc voir comment organiser les choses pour assurer une éducation en tout état de cause.

«... afin de garantir l'égalité d'accès des Roms à l'emploi et à la formation » et

« ...afin de promouvoir la participation des Roms à la vie sociale, politique et citoyenne, ainsi que leur participation aux mécanismes de prise de décisions les concernant... »

Puis, nous retrouvons la proposition de la Suisse:

«... y compris la création d'un nombre suffisant de surfaces de séjours pour les Gens de voyage, élément de base de la culture des Roms »

« ...afin de soigner et d'améliorer les mesures favorisant la connaissance de la culture, de l'histoire et des langues des Roms, appropriées à l'abolissement des préjugés existants »

Je pense qu'il faut faire preuve de franchise ici. On est en partie confronté à une certaine méconnaissance et à une image négative découlant de cette méconnaissance. C'est pourquoi, il est important de nous employer à ce que la connaissance soit propagée.

Et enfin: *«... afin de faire appel à des médiateurs comme le propose le Conseil de l'Europe »*

Comme d'usage, nous adressons cette résolution aux autorités concernées en formulant l'espoir que leur approche se concentre davantage sur cette problématique. Je peux dire, personnellement, que étions extrêmement reconnaissants à la délégation suisse d'avoir soulevé cette question. La discussion était très, très intéressante et je la poursuivrai personnellement avec le président, Jacques DELFELD, qui me l'a d'ailleurs demandé, en disant qu'il jugeait très souhaitable que nous nous penchions également, à notre niveau, sur cette thématique.

Voilà, pour le moment, ce qui concerne cette première résolution.

M. RICHERT:

Merci, madame la Présidente, pour la présentation de la motion et du rappel du travail qui a été réalisé en commission. C'est un travail très conséquent, très documenté et très prospectif. Il a permis, dans un premier temps, de cerner la situation actuelle mais aussi de se projeter dans ce qui est souhaitable dans nos différentes régions du Rhin Supérieur. L'expression de cette motion n'est pas simplement de l'encre sur un bout de papier.

C'est aussi la volonté très claire et très fermement rappelée par la Présidente de la Commission sur le souhait que nous avons de ne pas nous contenter de l'existant, de la description de ce qui a été fait, mais bien de nous inscrire dans les logiques de concrétisation de tout ce qui a été souhaité et demandé.

Je voudrais remercier tous les membres de la Commission et ceux aussi qui ont apporté leur connaissance, leur expertise et leur éclairage à travers ce travail de commission qui a été réalisé.

J'ouvre le débat sur ce sujet. La parole est à Monsieur HOME.

M. HOME:

Merci, monsieur le Président. Je crois qu'il ne s'agit effectivement pas de remettre en question le travail qui a été réalisé en commission, sur un sujet qui nous concerne tous, à savoir les questions d'intégration des populations roms dans l'espace du Rhin Supérieur.

Ceci étant, à la lecture de ce texte, il faudrait se garder de donner l'impression, ce qui n'est pas l'objectif, de désigner ou de stigmatiser ces populations. C'est pour cela que nous pensons, au niveau des Socialistes et des Ecologistes du Conseil Régional d'Alsace, que l'alinéa 3.2 devrait s'arrêter après le terme « intégration insuffisante » et que l'ajout des derniers éléments est de nature à donner le sentiment de stigmatiser ces populations et ne peut, à notre sens, être maintenu dès lors qu'on souhaite que cette résolution soit consensuelle et unanime, à l'encontre, me semble-t-il, du but recherché. Merci.

M. RICHERT:

Pouvez-vous me dire à nouveau à partir de quel moment vous souhaiteriez la modification ?

M. HOME:

Dans le point 3.2 de la version française:

« de recueillir les bonnes pratiques relatives au traitement des problèmes résultant d'une intégration insuffisante. »

Nous demandons de nous en tenir à cela, le terme semblant suffisamment générique pour couvrir toutes les situations.

M. RICHERT:

La parole est à madame la Présidente.

MME SCHLEICHER-ROTHMUND:

Oui, merci beaucoup pour votre suggestion. En fait, dans le premier projet, nous avions cette version plus courte. Mais la délégation suisse nous avait ensuite fourni cette proposition, sur la toile de fond d'une situation concrète. Dans la mesure où, dans cette région trinationale, il existe effectivement une forme combinée de problèmes sociaux et d'une certaine délinquance, les Suisses nous ont redemandé de voir si l'on ne pourrait pas exprimer cela dans le texte et c'est pourquoi nous nous sommes vraiment efforcés de trouver un libellé tenant compte, à la fois de la préoccupation concrète des Suisses et de la volonté de dire les choses sous une forme atténuée.

M. Helmut HERSBERGER:

Eh bien, de mon côté, merci pour cette suggestion. Je suis d'avis que l'on ne résout pas mieux les problèmes en les taisant que lorsqu'on les aborde pour pouvoir les traiter. C'est pourquoi, sur le plan des principes, j'aimerais qu'on laisse le texte tel qu'il est — et j'espère m'exprimer en cela au nom de toute mes collègues de la délégation suisse. S'il y avait une formulation concrète... Je n'en trouve pas, là, qui soit discriminatoire ou illogique dans un sens ou dans un autre, mais peut-être peut-on m'aider... Auquel cas nous serions, bien entendu, tout à fait disposés à modifier le texte.

Mme Ruth RATTER:

J'aurais une proposition de texte. Vous avez le document sous les yeux. Je la lis en allemand.

Point 3.2: « ...de recueillir les bonnes pratiques relatives au traitement des problèmes résultant d'une intégration insuffisante comme... » et on citerait l'émergence... Donc en fait, ce qui est maintenant le principe deviendrait un exemple, parlant d'abord de « problèmes » et supprimant le mot « insuffisante ». Je répète, car c'était un peu confus:

: « ...de recueillir les bonnes pratiques relatives au traitement des problèmes résultant d'une intégration insuffisante.. » et là, on citerait comme exemple « l'émergence de problèmes sociaux ». On citerait cela comme exemple. Et on pourrait supprimer « de telles problématiques ».

M. RICHERT:

Je vais laisser la parole à Antoine HOME, dans un instant. Je crois que personne, au niveau de la commission, n'avait comme volonté de stigmatiser qui que ce soit. Il faut que les choses soient claires. Les membres de la commission, qui ont participé, ont tout simplement souhaité se saisir d'un vrai problème —à la demande de la partie suisse— qui pose des difficultés dans nos trois territoires.

Dans la réponse formulée —ceci simplement pour clarifier, pour éviter tout malentendu— il n'était pas question de stigmatiser, ici, qui que ce soit. La seule question est de savoir si nous mettons en avant les problèmes en question pour dire que c'est bien ces problèmes auxquels nous voulons apporter des réponses ou est-ce que nous ne les citons pas. En ne les citant pas, nous pourrions donner l'idée de vouloir cacher quelque chose en n'abordant pas le sujet. Nous pourrions ainsi donner le sentiment que nous n'avons pas le courage d'aborder les problèmes avec la réalité de ce que nous connaissons dans le quotidien. C'est ce que vous disiez, monsieur le Président HERBERGER.

C'est vraiment une question d'approche de la question. Mettons-nous un voile dessus pour ne pas heurter, pour ne pas donner le sentiment de stigmatiser ou le citons-nous dans le sens où nous explicitons les problèmes pour mettre à côté les solutions que nous essayons de mettre en avant.

Voilà la problématique. Il n'y a pas tellement d'intermédiaire.

M. HOME:

Nous n'avons pas de difficultés à dire qu'il y a des problèmes d'intégration insuffisante des populations Roms, ni que le problème est d'abord un problème social.

Cependant, même si en Suisse, comme en France et comme en Allemagne, il y a des questions de délinquance qui se posent par rapport à ces populations, elles se posent aussi par rapport à tout le monde. Il n'est pas dans la tradition républicaine française de stigmatiser quelque catégorie de la population que ce soit.

Ce n'est pas du tout de ne pas regarder le sujet. Je crois qu'on donnerait un sentiment inverse à celui qu'on recherche. C'est pourquoi nous sommes d'accord pour s'en tenir à la première proposition qui consistait à mentionner l'intégration insuffisante et les problèmes sociaux. C'est cependant les derniers éléments de la phrase qui nous paraissent contraires à l'objectif de consensus qui est recherché.

Je suis dans une situation où je n'arrive pas à faire la synthèse suffisante entre deux positions qui sont systématiquement exclusives l'une de l'autre. Il est difficile de faire une synthèse.

Mme Christiane ECKERT:

Christiane ECKERT, Adjointe au maire de Mulhouse. J'interviens sur ce point parce que la ville de Mulhouse est jumelée avec la ville de Timisoara en Roumanie. Cela fait maintenant 15 années que nous travaillons sur ce dossier, en particulier, le dossier des Roms.

La ville de Timisoara est la grande ville qui se situe le plus à l'ouest de la Roumanie. Elle est, elle aussi, confrontée à ce problème de Roms puisque, depuis toutes ces années, tous les Roms qui souhaitaient arriver en Europe arrivaient à Timisoara. La ville avait d'importants problèmes pour gérer cette population rom qui arrivait de partout avant de pouvoir passer en Europe.

Aujourd'hui, nous le savons, la Roumanie fait partie de l'Europe. De ce fait, Timisoara ne vit plus forcément des situations aussi critiques que celles vécues voici une quinzaine d'années. Je peux cependant vous dire que c'est un sujet que nous avons beaucoup travaillé avec nos collègues roumains.

Il est très facile de dire qu'on devrait faire ceci et cela. Lorsque vous abordez ce dossier dans tous les détails, vous vous rendez compte que vous êtes très vite submergés et qu'il n'y a pas de solutions.

Je tiens également à attirer l'attention sur le fait que la législation en Allemagne, en France et en Suisse est tout à fait différente par rapport à l'accueil de ces populations, par rapport à la manière de gérer ou même sur la prise en charge sociale et financière de l'un ou l'autre de ces pays. C'est bien la raison pour laquelle nous nous retrouvons confrontés, en France, à des situations qui sont tout à fait différentes de celles rencontrées par l'Allemagne ou par la Suisse.

Nous avons tous à subir la population rom. Mais ce n'est plus uniquement la population rom aujourd'hui. Nous parlons de cette population mais nous, à Mulhouse, ce que nous pouvons dire, c'est que les problèmes que nous rencontrons aujourd'hui sont davantage liés à la population qui vient du Kosovo ou d'ailleurs. Pour la population rom, en elle-même, nous connaissons très bien les problèmes et nous arrivons aujourd'hui à les gérer même si ce n'est pas toujours très agréable à voir, dans les rues, la mendicité et tous les problèmes qui sont y sont liés. Dans tous les cas, concernant la criminalité ou autre, ce n'est plus forcément la population rom qui nous pose les problèmes les plus importants.

Il faut être conscient de cela. Je dis, dans tous les cas, haut et fort qu'il est facile de dire qu'on fait des motions si les trois pays ne sont pas sur la ligne de principe pour gérer ce problème.

M. RICHERT:

La parole est à Barbara SCHLEICHER.

Mme SCHLEICHER-ROTHMUND:

Eh bien, je pense que la dernière intervention vient de remonter clairement que la formulation „délinquance“ est une formulation problématique et, en plus, caractérisée par le

fait que l'on ne peut pas dire que la délinquance soit un problème des Sinti et des Roms. La délinquance existe aussi dans d'autres groupes de la population et vous venez d'évoquer les ressortissants du Kosovo.

De ce fait, j'aimerais reprendre ma proposition de tout à l'heure et dire: terminons cette phrase par « *de problèmes sociaux sur et à côté des places de séjour destinées aux gens de voyage* » et nous serons de retour au point qui était aussi l'idée d'origine, à savoir que nous nous penchons sur la problématique des Sinti et des Roma, qui sont des gens du voyage. Il est donc tout à fait pertinent que nous parlions de gens du voyage et de la thématique des places de séjour. Mais nous sortons tout simplement ce développement concernant l'émergence d'une délinquance transfrontalière, parce que cela va trop loin dans cette résolution et que, dans certaines circonstances, cela pourrait être ressenti comme une stigmatisation. Ce serait là ma proposition.

M. Heinrich ÜBERWASSER:

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je voudrais marquer beaucoup de soutien à la proposition de la présidente de la commission, mais je voudrais, en même temps, faire un geste pour défendre les Albanais du Kosovo qui ne sont pas plus des délinquants à première vue que ne le sont les Sinti et les Roma. Il faut faire attention avec le choix des concepts car, Mesdames et Messieurs, des délinquants, nous en avons également à Riehen, dans ce beau village où se trouve la Fondation Beyeler. Il s'en trouve là qui n'ont encore jamais été à l'étranger. Il s'en trouve partout. Je voulais seulement dire cela pour que nous choissions un bon éclairage.

Cette proposition suisse émanait d'un élu qui travaille chez les gardes-frontière. Or, les gens de la police et les gardes-frontières connaissent le problème suivant, chez nous : Ils voient passer des enfants qui ont commis des cambriolages. Et ces mineurs ne peuvent être poursuivis de par la Loi. Ils n'ont d'ailleurs sur eux ni papiers, ni carte de membre d'un quelconque club de foot, rien. Ils ne sont donc pas là, tout simplement. Par conséquent, on a un problème au niveau du travail de la police. Et là, il faut faire attention à ne pas mélanger les choses, à savoir le problème du travail des policiers avec une vision terrible, qui consisterait à regarder les gens à la frontière en disant: « Ah, ça pourrait être un Albanais du Kosovo et ça, ça pourrait être un Sinti et là, quelqu'un de Riehen en Suisse: ils n'ont pas le droit d'entrer, ceux-là. » Or là, nous devons réagir tout de suite. C'est pourquoi, je soutiens l'idée qui a été émise côté français.

Je voudrais donc vous demander formellement d'accepter la proposition de la présidente et, en même temps, puisque nous voulons une mise en œuvre — les Suisses veulent toujours passer à l'acte et non en rester aux paroles — lorsque nous aurons les réponses, qu'en commission nous soumettions ces comparaisons (que faire pour favoriser l'intégration) à une appréciation ou évaluation, après quoi nous pourrions faire quelque chose pour progresser. Voilà ce que je voudrais vraiment soutenir. Merci !

M. RICHERT :

Merci.

Mme ECKERT :

Monsieur le Président, un mot. Je me pose la question suivante. Si déjà nous abordons ce problème, ne pourrait-on pas envisager, de la part du Conseil Rhénan, d'avoir, par exemple, un travail avec les pays d'origine.

Je vous ai parlé de la Roumanie et de Timisoara parce que nous travaillons beaucoup avec eux. Il faut savoir qu'on voit très bien, dans cette ville, les palaces qui sont bâtis par les chefs de réseau de toutes ces bandes. Il y a effectivement des chefs de réseau qui exploitent toute la misère de ces Roms et qui ensuite vivent sur un train de vie important. Je suis certaine qu'aucun de nous n'a ce genre de maison. C'est vraiment choquant, lorsqu'on est à Timisoara et qu'on voit ce genre de chose.

Le maire de Timisoara est très content de pouvoir travailler avec la ville de Mulhouse sur ces dossiers. Nous communiquons sur les chefs de réseau que nous avons à Mulhouse. Lui, peut ensuite essayer de travailler dessus à Timisoara. Je crois que si le Conseil Rhénan part sur une motion comme celle-ci, il pourrait prévoir de travailler, un jour, avec les pays d'origine. Cela serait très intéressant d'avoir leurs informations aussi.

M. RICHERT:

Nous ne sommes pas ici pour repréciser les politiques des uns et des autres. Nous n'en finirons pas, sinon. Nous sommes ici pour examiner un travail qui a été fait par la Commission qui soumet un projet. Nous regardons si l'avis qui a été soumis après un travail approfondi, après une analyse qui a été faite – c'est ce que j'ai précisé en introduction – correspond à l'attente du Conseil Rhénan, en ajoutant ou en enlevant ou encore en s'opposant à ce qui est proposé.

Nous aurions pu donner la parole, par exemple, aux Présidents des Conseils Généraux ou à l'Etat qui participe, en France, à toute la politique des places, etc. Nous n'allons pas le faire parce que ce n'est pas notre objet. Notre objet est le travail de la Commission. Nous sommes ici, en séance plénière, pour regarder si ce qui est exprimé par la Commission correspond à la plénière. Si chacun veut expliquer ce qu'il fait dans sa ville, nous aurons du mal à terminer la séance.

Je me permets simplement de revenir ici sur le point qui arrive maintenant, je pense, à une convergence.

La Présidente a rappelé sa position qui est donc, si je reprends la formulation allemande, de prendre le point 3.2 et de supprimer la fin de l'expression. Nous supprimons donc : „*und das Entstehen grenzüberschreitender Kleinkriminalität*“. Du côté français, au point 3.2., nous supprimons la fin de l'exposé : « *et la naissance d'actes de délinquance* », pour ne pas stigmatiser, comme cela a été dit.

Il me semble, après avoir entendu la Présidente, Barbara SCHLEICHER-ROTHMUND, et le représentant de la Suisse sur ce sujet, que cela corresponde à l'attente exprimée par le côté français.

Si vous en êtes d'accord, je vais mettre cette résolution aux voix, avec la modification proposée.

La résolution est adoptée.

Je remercie la Présidente, le travail qui a été fait en commission et les modifications apportées par rapport à cet avis qui a été exprimé.

Nous passons au sujet n°2. C'est toujours la Commission qui travaille sur la Culture, la Jeunesse, et la Formation qui a la parole. C'est toujours vous, madame la Présidente. C'est sur la formation professionnelle transfrontalière dans le Rhin Supérieur.

MME SCHLEICHER-ROTHMUND:

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers Collègues, je crois que nous allons pouvoir traiter cette résolution plus rapidement, car elle traite finalement d'un sujet qui ne cesse de nous occuper sur le plan transfrontalier et surtout notre commission, étant donné que nous sommes la commission compétente pour la jeunesse et l'éducation. Nous considérons la formation transfrontalière et une coordination entre les pays en la matière comme une belle opportunité d'une part, pour la compréhension interculturelle, mais aussi pour une meilleure professionnalisation des jeunes, lesquels n'apprennent pas seulement un métier, mais disposent également, grâce à une formation transfrontalière, de la possibilité d'exercer cette profession en deux langues. Dans une Europe qui s'unifie progressivement, c'est certainement une nécessité, mais c'est aussi une belle opportunité.

Etaient présents, quand nous avons abordé ce sujet, la formation transfrontalière dans le Rhin supérieur, Mme Ingrid THOMALA, du gouvernement du District de Karlsruhe (*Bezirksregierung Karlsruhe*), service « Coopération transfrontalière et Europe » ainsi que la coordinatrice du projet du certificat de l'EUREGIO. Elle nous a informé sur l'état d'avancement de la formation professionnelle transfrontalière. Etait présent en outre, M. KUHN du Village de Jeunes chrétiens de Maximiliansau (*Christliches Jugenddorf Maximiliansau*), qui nous a fait rapport du projet concernant la reconnaissance et la justification des compétences.

Comme vous pouvez le voir dans la résolution, nous soulignons à nouveau, au premier point, l'importance particulière de la mobilité transfrontalière, de la formation transfrontalière pour l'évolution de la Région du Rhin supérieur vers une région métropolitaine.

Nous nous exprimons clairement en faveur de cela et de ce qu'une partie croissante de la population active et des certifiés et diplômés de l'enseignement professionnel dans la Région du Rhin supérieur soit concernée.

Vous voyez donc au point 2.1:

« ...obtienne, au cours de sa formation professionnelle, des qualifications transfrontalières assorties de stages pratiques, qui soient reconnues dans le cadre de leur formation »

Je crois même que c'est l'un des problèmes principaux que nous rencontrons. Nous sommes obligés d'interpeler continuellement les autorités du Land et leurs représentants afin que la reconnaissance de formations professionnelles et de stages pratiques s'améliore, car comme on a affaire à des jeunes qui s'engagent sur cette voie en y mettant leur temps et leur énergie. Ils devraient avoir le droit de récolter les fruits.

Au point 2.2.: *« ... fasse des expériences interrégionales au cours de leur activité*

professionnelle et recommande que les compétences acquises par ces expériences soient reconnues »

Nous saluons ensuite et soutenons pour ces raisons les deux projets qui existent déjà, le certificat EUREGIO pour les stages à l'étranger dans la Région du Rhin supérieur et la 'Transvalidation d'acquis de l'expérience', attestant des compétences dans le but de faire reconnaître l'expérience professionnelle acquise à l'étranger.

Et nous nous disons favorables à ce que ces deux projets, étant leur fonction importante dans l'unification de la Région du Rhin supérieur, continuent d'être promus de manière engagée.

Au point 4.: « ...nous demandons aux territoires qui composent la Région du Rhin supérieur de réunir leurs efforts afin de faire progresser la reconnaissance mutuelle des certifications professionnelles de même que la transparence et l'équivalence des qualifications en tant que contribution au développement de la région métropolitaine. »

Il faut voir bien clairement que le domaine de la formation professionnelle est en retard sur l'enseignement supérieur. Vous savez tous que le processus de Bologne nous demande de faire en sorte que les différentes étapes de la formation supérieure soient compatibles, qu'elles soient reconnues. Et donc, à notre avis, nous devons encore faire quelque chose, ici, pour la formation professionnelle.

Et pour finir, nous soulignons à nouveau l'importance des compétences linguistiques dans les deux langues voisines, l'allemand et le français, comme étant un fondement de la formation transfrontalière. Et nous nous exprimons en faveur de la poursuite des efforts en vue d'enseigner davantage ces deux langues voisines dans le cadre de l'éducation scolaire générale.

Chers collègues, je serais heureuse de vous voir approuver cette résolution.

M. RICHERT:

Là aussi, quand on lit la résolution, on peut avoir le sentiment que c'est un texte qui a été concocté durant une séance de travail. C'est en réalité un travail très conséquent qui a été fait pour l'expression d'une position commune qui, sur tous ces sujets peut prendre beaucoup d'importance, à condition que toutes les collectivités en charge de ces dossiers relaient et transcrivent, dans la réalité, les recommandations qui sont faites ici.

Je ne prends que le point n°5, le dernier : « souligne à nouveau l'importance que revêt la compétence dans les deux langues voisines allemand et français comme base de la formation transfrontalière et se prononce en faveur d'un renforcement de l'enseignement des deux langues voisines pendant toute la scolarité », ceci dans nos trois régions frontalières. Nous pouvons imaginer ce que cela peut signifier dans le cadre de la traduction que nous pouvons, les uns et les autres, être amenés à faire.

Voilà la proposition qui vient d'être faite avec les explications qui ont été formulées. Souhaitez-vous prendre la parole sur le sujet ?

M. Helmut RAU:

Juste une petite chose. Je propose qu'au point 4, nous exhortions non seulement les territoires et le secteur publique. Les chambres, en tout cas en Allemagne, jouent un rôle essentiel dans ces questions. J'incluerais les chambres ici et donc, je les exhorterais à participer.

M. RICHERT:

Je recueille l'avis positif de la Présidente. Nous pouvons l'intégrer sans difficulté. Avez-vous d'autres remarques ? Pouvons-nous considérer que la résolution est adoptée ? Elle est adoptée. Merci Barbara SCHLEICHER.

Nous allons passer à la troisième résolution qui nous est proposée. Elle résulte du travail de la Commission Agriculture/Environnement. C'est sont président, Daniel HOEFFEL, qui a la parole.

M. HOEFFEL:

Merci, monsieur le Président.

Depuis 1970, les droits de plantation des vignes étaient un élément central de l'organisation commune des marchés vini-viticoles. Elle permettait de faire face à la surproduction et il en résultait une interdiction de toute plantation nouvelle. Ce système fonctionnait dans des conditions satisfaisantes depuis près de 40 ans. Mais voilà que la réforme de l'organisation commune des marchés de 1990, par la Commission européenne, demande la fin du régime des droits de plantation de la vigne dès 2015 et au plus tard en 2018.

Il est évident que ce système, qui se situe dans le cadre de la libéralisation progressive du marché agricole européen et qui permettait de limiter les entraves à la production, est condamné à disparaître. La vigne descendrait des coteaux pour gagner la plaine et à une production viticole de qualité succéderait une production de masse. Ceci concerne évidemment l'ensemble du Rhin Supérieur, qu'il s'agisse du pays de Bade, du Palatinat, de l'Alsace ou de la Suisse du Nord-Ouest.

Dans ces conditions, notre Commission a été amenée, lorsqu'elle fut alertée voici un an, à prendre une position claire, relayée à l'unanimité par l'assemblée plénière du Conseil Rhénan pour demander le maintien des droits de plantation de la vigne.

Depuis une année, nous avons poursuivi notre action en liaison avec tous les experts de la viticulture et en concertation avec les représentants de la profession de l'ensemble de ce territoire. Aujourd'hui, notre Commission unanime sur ce plan soumet à nouveau, à l'assemblée plénière du Conseil Rhénan, un projet de résolution réaffirmant avec force sa volonté de maintenir les droits de plantation de la vigne.

Nous avons estimé qu'il était nécessaire, pour renforcer le poids de notre prise de position que cette résolution puisse être commune à la fois au Conseil Rhénan mais aussi à la Conférence du Rhin Supérieur. La résolution qui vous est soumise recueille l'avis positif et de l'une et de l'autre. Ceci ne peut conférer que davantage de force à notre prise de position unique au niveau de la zone du Rhin Supérieur.

Notre projet de résolution tient en quatre points :

- nous réaffirmons les termes de la résolution adoptée à l'unanimité le 7 juin 2010, voici pratiquement exactement une année, et nous demandons que la Commission européenne prenne en compte les caractéristiques de la viticulture dans l'espace du Rhin supérieur et qu'elle maintienne donc le régime des droits de plantation qui y est lié ;
- nous rendons attentif aux conséquences néfastes qu'aurait la suppression des droits de plantation, que ce soit sur le plan de l'aménagement du territoire, que ce soit sur le plan du tourisme, que ce soit sur le plan du patrimoine culturel du Rhin supérieur où les zones viticoles représentent un attrait tout particulier;
- nous rappelons que les droits de plantation sont les garants d'une production de qualité. Nous avons ajouté initialement qu'une production de qualité ne peut qu'avoir des éléments positifs sur la santé publique. Cependant, pour être plus consensuel, alors qu'il est vrai qu'un bon vin n'a jamais nuit à la qualité alors qu'un vin banal ou de moindre qualité peut nuire, pour extorquer de notre projet de résolution toute allusion qui pourrait entraîner quelques susceptibilités, nous affirmons simplement qu'il est garant d'une production de qualité ;
- si elle était adoptée, cela voudrait dire que le Conseil Rhénan et la Conférence du Rhin Supérieur soutiennent pleinement la position des ministres de l'agriculture d'un nombre croissant de pays de l'Union européenne, ce qui ne devrait pas choquer la Confédération helvétique. En nous exprimant dans ce sens, nous les confortons dans notre prise de position.

Voilà ce qui est soumis à cette assemblée plénière, l'adoption d'un projet de résolution à l'unanimité par la Commission Agriculture/Environnement, restant dans la ligne claire de la position adoptée il y a un an déjà et nous permettons de poursuivre, tous unis dans le Rhin supérieur, notre action de sensibilisation et non de pression mais fondée sur des arguments objectifs et valables auprès du Parlement européen, auprès de la Commission européenne.

Voilà Monsieur le président, les grandes lignes de ce que nous faisons et de ce qui nous paraît, en âme et conscience, important pour l'avenir d'un secteur essentiel du Rhin supérieur, commun à l'Allemagne fédérale, à la Suisse et à la France.

M. RICHERT:

Merci au Président Daniel HOEFFEL, de son implication et de la manière dont il a conduit ces travaux, comme à son habitude. Nous savons tous que ces répercussions se retrouvent bien dans nos trois territoires, dans nos trois pays. La position qu'il a exprimée, comme les deux autres sujets, a aussi été validée à l'unanimité par le Bureau, après la Commission. Elle a également été validée dans le cadre des travaux de la Conférence du Rhin Supérieur.

Le fait que cela soit la Conférence du Rhin Supérieur et, en même temps, le Conseil Rhénan, cela nous fait rentrer dans la logique de la Région Métropolitaine, un concept que nous portons tous, dans lequel nous nous inscrivons. C'est la raison pour laquelle je voudrais appuyer ce qui vient d'être dit et retranscrit par le Président Daniel HOEFFEL.

Mme STÖRR-RITTER :

Dorothea STÖRR-RITTER, Membre du Landtag pour la région Brisgovie-Haute Forêt Noire. En Allemagne, pour ces problèmes, nous parlons de la discussion sur le maintien de la suppression des droits de plantation (*Beibehaltung des Anbau-Stopps*). De là, notre titre et puisque cette résolution aujourd'hui doit être rendu publique, nous avons aussi la responsabilité de veiller, tout naturellement, à la cohérence et être sûrs que par *Aufrechterhaltung der Rebrechte* (*maintien des droits de cépage*) on entend bien la même chose. Mais dans ce cas, il faudra peut-être le préciser dans la communication. Mais je pars de l'idée que c'est ce que l'on veut dire et que la revendication est la même, que l'on dise « Maintien de la suppression des droits de plantation » ou « Maintien des droits de cépage ». Est-ce la même chose quant au contenu ? Je vous pose quand même la question pour en avoir le cœur net.

Donc, partant de l'idée que c'est la même chose, je fais cette suggestion: Serait-il possible de dire ceci au premier alinéa, à la dernière ligne :

« ...et maintienne le régime existant des droits de plantations de manière inchangée ». Donc, « existant » et « de manière inchangée » : serait-il possible d'ajouter ces mots pour rendre les choses encore un peu plus claires ?

M. HOEFFEL:

Nous sommes sur la même longueur d'ondes, que ce soit pour le texte français ou le texte allemand.

MME STÖRR-RITTER:

Très bien.

M. RICHERT:

Avons-nous d'autres demandes d'explication ? Nous n'en n'avons pas. Je vous propose donc de passer au vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

L'unanimité du Conseil Rhénan confère encore davantage de poids à cette résolution qui va pouvoir donc être portée par le Conseil Rhénan et par la Conférence du Rhin Supérieur dans la stratégie de la logique de la Région Métropolitaine que nous essayons de mettre en avant.

Avant de passer au point 4, je voudrais juste indiquer que Monsieur FLEISCHER ne propose pas de résolution dans le cadre de la commission qu'il préside. Il pourrait peut-être rendre compte de la réunion du 31 mai qui a été organisée à la demande du Conseil Rhénan sur la thématique de l'aménagement du territoire à laquelle Monsieur BELLIARD a participé. C'est un sujet qui tient beaucoup à cœur à Monsieur FLEISCHER. C'est sur la question des procédures identiques au-delà des limites territoriales pour faire en sorte que nous puissions avancer sur cette question de l'aménagement du territoire convergent pour essayer de faire face à ces différences qui, trop souvent, nous ont parfois choquées.

Je voudrais laisser la parole à Gundolf FLEISCHER.

M. FLEISCHER:

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous avons eu une participation importante à notre conférence et c'est sans doute la première fois que les spécialistes de l'aménagement du territoire dans le Rhin supérieur ont pu se rencontrer de cette manière. A la suite d'une excellente introduction par M. BELLIARD qui nous a très bien précisé la situation actuelle et la direction que nous prenons, nous avons réfléchi à notre coopération future pour ensuite passer, dans une troisième partie à un échange tout à fait concret en matière de planification entre les participants.

Qu'il s'agisse des *Raumplanungsämter* (*Offices de l'aménagement du territoire*) des cantons ou des SCOT en France ou de nos *Regionalverbände* (*Associations régionales*) en Allemagne, nous sommes finalement tombés d'accord pour dire qu'il nous faut progresser par étapes vers le but d'un aménagement cohérent et ce sont ces étapes que j'aimerais vous présenter très brièvement sous forme de synthèse. Je ne prétends pas à l'exhaustivité, mais le temps presse.

Dans un premier pas, nous sommes convenus qu'il serait judicieux de faire de cette rencontre un rendez-vous régulier afin d'assurer un échange ininterrompu, opportun —et non tardif, donc opportun— entre les responsables de l'aménagement pas uniquement pour s'entretenir de projets environnementaux, comme par exemple, chose qui nous a toujours causé beaucoup de problèmes dans certains cas, les projets de centres commerciaux de grande surface, mais pour pouvoir procéder à un échange d'informations général complet, opportun et régulier dans le domaine des infrastructures, dans celui des transports et dans bien d'autres. Ce qui y contribue certainement aussi, c'est de pouvoir se réunir une ou deux fois par an dans cette composition, comme cela avait été le cas à Fribourg.

Deuxièmement: étant donné que les systèmes juridiques de nos trois pays sont souvent de nature très différente, il faudrait s'entretenir pour voir comment mettre en place des règles communes, à quoi devraient ressembler les préalables aux autorisations, de manière à parvenir là aussi, pas à pas, à une harmonisation. Et puis déterminer ce qui est nécessaire, le cas échéant, sur le plan juridique dans chaque pays pour arriver à ces règles communes.

Dans un troisième temps, il faudrait intégrer les projets, tels que discutés, dans les SCOT et les plans régionaux respectifs en s'informant mutuellement et, à proximité immédiate des frontières, certainement aussi dans les plans d'occupation des sols, les POS pour rester dans une terminologie. Puis, il faudra vérifier au regard du droit national et international ce qu'il conviendra de faire pour créer des règles juridiques contraignantes réciproques en ce qui concerne les règles du jeu, les conditions déterminantes, les principes.

Comment cela sera-t-il réalisable, plus tard, au regard du droit national et du droit international ? Grâce à EUCOR nous disposons tout le long du Rhin supérieur, de Karlsruhe à Bâle en passant par Strasbourg et Fribourg d'une possibilité remarquable de faire collaborer ici nos spécialistes en la matière.

Enfin, le but essentiel, dont nous ne savons pas quand il sera atteint, ce qui ne doit pas nous empêcher de le viser avec détermination, les conséquences contractuelles il faudra en faire découler entre les pays, au plus haut niveau s'entend, comme nous l'avons déjà fait il y a de nombreuses années dans un domaine précis, à savoir dans le cas du syndicat intercommunal et le fameux Traité de Karlsruhe.

Je suis d'avis que je devais vous présenter cela aujourd'hui, car tous avaient été unanimes à dire que, lors de la prochaine session plénière du Conseil Rhénan, comme aussi de la prochaine plénière de la Conférence du Rhin supérieure, une décision de principe, dans laquelle le but serait formulé, doit être prise à ce sujet : un aménagement de l'espace cohérent pour les trois ensembles, pour nos trois pays le long du Rhin supérieur. Une décision qui évoque aussi le fait que les institutions correspondantes doivent être mandatées, dans la démarche en question, pour avancer et pour faire état régulièrement de l'état d'avancement.

C'est un chemin semé d'embûches. Je rappelle encore une fois les grands projets de centre commerciaux où les grands décideurs, ceux qui décident au bout du compte, ne sont en général pas de ceux qui sont présents dans cette salle. Mais nous devons nous pencher sur la question. C'est un des sujets d'avenir parmi les plus importants. Lors de la création du Conseil Rhénan, ainsi que je l'évoquai déjà, c'était déjà un sujet prépondérant, étant aussi admis que c'est un des plus difficiles. Et nous voulons reprendre un nouvel élan aujourd'hui pour repartir avec une force renouvelée.

Il nous faut pour cela le dynamisme des deux assemblées du Rhin supérieur, à savoir du Conseil Rhénan et de la Conférence du Rhin supérieur. Je terminerai en formulant le demande, Monsieur le Président, que cela soit amené ainsi à la prochaine session.

M. RICHERT:

Merci, Gundolf FLEISCHER. Je me tourne vers Jean-Marie BELLIARD. Est-ce que vous souhaitez ajouter quelque chose à l'exposé qui vient d'être fait, puisque vous étiez co-partenaires dans cette opération ?

M. BELLIARD:

Non, monsieur le Président. Monsieur FLEISCHER a bien rendu compte de la réunion et également aussi de la détermination des membres de cette commission. Il faut dire qu'il y a là une unanimité entre les trois pays.

M. RICHERT:

Merci de ces présentations. Ce n'était pas une résolution. Il ne s'agit pas aujourd'hui de s'exprimer sur ce sujet par un vote. Je crois qu'il était important qu'il puisse être pris connaissance, par le biais de ce compte rendu oral, par l'ensemble des membres du Conseil Rhénan, des avancées qui sont en train de se dessiner de manière très pragmatique, parce que nous savons qu'il y a des obstacles – vous les avez rappelés – et que nous devons franchir ces obstacles étape par étape.

Je crois que les choses ont bien démarré. Je remercie encore Gundolf FLEISCHER pour sa persévérance dans ce sujet. Je crois qu'il a démontré sa volonté d'aboutir en la matière.

4. Résolution sur proposition du Bureau. Intervenant: M Philippe RICHERT

M. RICHERT:

Je vous propose maintenant de passer au point 4, à savoir aux projets de résolution du Bureau. Nous en avons deux. L'un concerne l'avenir de l'objectif de coopération territoriale européenne post 2013. L'autre concerne le nucléaire dans le Rhin Supérieur.

Le nucléaire dans le Rhin Supérieur

Je vous propose de prendre tout d'abord le point n°2 qui est le point sur le nucléaire dans le Rhin Supérieur. C'est un sujet qui a été travaillé par deux commissions: la Commission « Economie et marché du travail » présidée par Monsieur HOLINGER et la Commission « Agriculture et Environnement » présidée par Daniel HOEFFEL.

Nous avons donc eu deux documents. C'est le Bureau qui a fait le projet de résolution, à partir de ces deux contributions. Je pourrais, si vous en êtes d'accord, donner successivement la parole aux deux présidents et ensuite présenter les principes qui ont conduit à cette expression. Vous pourrez ensuite vous exprimer, les uns et les autres, sur le contenu de cette résolution proposée.

Je me tourne vers le Président HOLINGER. Souhaitez-vous prendre la parole ?

M. HOLINGER:

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Commission Economie et Emploi a tenu une réunion de commission le 4 avril 2011. Je fais donc le rapport de la réunion que nous avons tenue, à savoir chez la société Richerich à Laufen, que vous connaissez certainement tous. M. RICHTERICH nous a présenté sa société, la société Ricola. Nous avons traité le sujet « Les travailleurs frontaliers et le franc suisse » ainsi que celui de l'Eurocorps, nous avons parlé des entraves commerciales etc. La société Ricola a d'ailleurs également une usine ici, en Alsace. Voilà, en bref, pour l'introduction. J'ajouterais que nous avons également tenu une réunion de commission le 4 avril à Laufen.

En ce qui concerne maintenant la résolution qui vient d'être distribuée: elle traite, nous le savons, des normes de sécurité pour les centrales atomiques dans nos trois pays. Dans nos trois pays, ce sujet fait l'objet d'un très grand débat. C'était aussi le sujet d'actualité cette semaine dans la capitale fédérale de Berne où il était question de toute la politique énergétique. Et, de concert avec la commission Agriculture et Environnement, dont le président est assis à ma droite et auquel j'ai téléphoné à plusieurs reprises, en Alsace, nous avons travaillé et retravaillé cette résolution et vous l'avez maintenant sous les yeux sous forme écrite, selon ce qui été discuté ce matin au Bureau.

Vous l'avez devant vous, moyennant quelques modifications et je trouve qu'il est très très important qu'elle soit adoptée aujourd'hui, qu'elle soit élevée au rang d'un sujet. Notre population est en droit d'entendre ce que nous, au Conseil Rhénan, pensons de tout cela. Cela me paraît important. La thématique est tout à fait actuelle.

Et pour finir, encore un mot sur un autre thème. Nous avons encore discuté, au sein de la commission Economie et Emploi, des entreprises artisanales, de leur obligation de cautionnement si elles veulent exercer en Suisse —cela n'a rien à voir avec cette résolution— et peut-être aurons-nous encore une réunion.

Voilà, en introduction sur la résolution concernant les centrales nucléaires dans la région du Rhin supérieure.

M. RICHERT:

Merci, Peter HOLINGER. La parole est à Daniel HOEFFEL.

M. HOEFFEL:

Monsieur le Président, chers collègues, notre commission a déjà pris position à quatre reprises dans le passé sur les problèmes énergétiques dans le Rhin Supérieur.

Nous avons, en particulier, au cours des dix dernières années, insisté sur deux points. Le premier est qu'il est indispensable d'améliorer l'échange d'informations transfrontalier sur les centrales nucléaires, leur fonctionnement et leurs perspectives.

Deuxièmement, qu'une meilleure coordination des politiques énergétiques au niveau du Rhin supérieur est indispensable.

Ceci étant, la conjoncture actuelle n'a pas encore totalement répondu, si on peut dire, à ce souci d'une meilleure coordination des politiques nationales sur le plan énergétique dont nous puissions tirer profit au niveau du Rhin supérieur.

Mais ces problématiques restent plus que jamais d'actualité. Nous n'avons pas pu, avec facilité, prendre position au sein de notre Commission, compte tenu du caractère évolutif de nos politiques nationales. Nos centrales nucléaires dans le Rhin Supérieur se situent dans trois zones dépendant de trois politiques nationales différentes mais l'acuité des problèmes reste et nous en avons donc discuté, sur proposition d'un de nos collègues, lors de la dernière réunion.

Après contacts multiples avec notre collègue, Peter HOLINGER, nous sommes arrivés à ce qu'il y ait, en attendant, une position commune entre la commission qu'il préside et la Commission Agriculture/Environnement. Elle cherche à se dégager des aspects ponctuels pour insister sur le fait que ces problèmes doivent concerner l'ensemble de l'énergie nucléaire dans notre Région du Rhin Supérieur. Elle insiste aussi sur le fait qu'un aspect particulier de la politique énergétique ne saurait être dissocié de tout le reste. Comment pouvons-nous harmoniser ce qui va advenir pour l'avenir dans l'énergie nucléaire, de toutes les autres sources d'énergie (l'hydroélectrique, la géothermie, l'éolien et d'autres] et surtout aussi insister sur la politique d'économie d'énergie, autre facteur sur lequel il est nécessaire que nous puissions être plus offensifs et plus efficaces dans l'avenir.

Voilà en ce qui concerne la position qu'a pu prendre notre commission, en attendant et dans le contexte actuel, et nous nous soumettons bien entendu, monsieur le Président, à votre souhait que vous allez présenter d'une position commune, essayant de tenir compte des avis des uns et des autres mais nous permettant de franchir une étape de plus vers une politique si possible commune pour toutes les parties du Rhin supérieur car c'est finalement de cela aussi que dépendra, dans l'avenir, l'efficacité de notre action.

M. RICHERT:

Merci, messieurs les Présidents, du rappel du travail qui a été fait dans les deux commissions et du travail qui a ensuite été repris au niveau du Bureau pour permettre de présenter aujourd'hui un texte qui a été adopté à l'unanimité par le Bureau, avec une volonté sur un certain nombre de points. Je vais ensuite passer à la lecture de cette résolution mais avec quelques commentaires.

Le premier commentaire important que je voudrais faire, c'est que les deux commissions, comme le Bureau, se sont entendues pour préciser qu'il est important que nous nous placions

bien, les uns et les autres, dans une vision qui concerne le nucléaire dans tous les pays, par rapport à l'ensemble des installations nucléaires, par rapport à l'ensemble des centrales qui existent dans le Rhin supérieur.

Nous avons aujourd'hui 8 sites de centrales nucléaires : celle de Fessenheim dont il est question; en Allemagne, celles de Biblis, Philippsburg, Neckarwestheim ; en Suisse, celles de Leibstadt, Beznau, Gösgen, Mühleberg.

La position a été de bien considérer l'ensemble du parc nucléaire et d'avoir les mêmes exigences pour l'ensemble du parc nucléaire, quel que soit le pays, le site et, le cas échéant, l'âge de l'une ou de l'autre des centrales. Permettez-moi de vous dire que la centrale de Fessenheim n'est pas nécessairement, comme on l'imagine parfois, la plus ancienne des centrales en fonctionnement dans le Rhin Supérieur.

C'est la raison pour laquelle la démarche a été d'avoir une volonté d'englober, de la part du Conseil Rhénan, l'ensemble des centrales, des sites, pour avoir la même exigence par rapport à l'ensemble des sites qui peuvent être concernés.

Le deuxième point, c'est que nous pourrions, nous aurions pu, aujourd'hui, nous décider de reporter la décision pour y introduire des éléments très actuels de réflexion dans un certain nombre de pays, déjà au niveau européen, mais aussi d'autres pays sur des exigences plus fortes et plus pertinentes exprimées en matière de niveau de protection, en matière de reformulation des exigences, par rapport au degré de sécurité attendu.

Nous aurons, à travers cette proposition de résolution, l'occasion de compléter en demandant que la Commission Agriculture et Environnement ait l'occasion de se pencher à nouveau sur ce dossier pour compléter, en particulier en introduisant dans nos exigences, le souci du plus haut niveau de protection qui aura été recensé soit au niveau européen dans le cadre d'une harmonisation européenne, soit au niveau des différents pays concernés par ces installations.

Nous avons été très attentifs aux demandes qui ont été formulées par les trois pays et, à un moment donné, par Willi STÄCHELE pour bien introduire ce souci de l'évaluation par rapport aux niveaux de protection et de sécurité les plus élevés qui seront à mettre en œuvre. Il s'agira pour nous de tenir compte de ce qui, dans les semaines et les mois à venir, va pouvoir être travaillé et fourni par les différents pays.

Voilà les deux précisions que je souhaitais donner avant d'en venir à la présentation de cette résolution.

Cette résolution commence par le fait qu'elle est proposée par le Bureau et les Commissions « Agriculture et Environnement » et « Economie et marché du travail ».

Elle a « constaté l'ampleur des phénomènes naturels qui ont touché le Japon, le séisme puis le tsunami, avec les conséquences sur la centrale de Fukushima qui n'y a pas résisté et exprime sa profonde solidarité avec le peuple japonais. »

Je crois que plus que jamais, nous ne devons pas oublier les drames que ce peuple a subis et continue à subir.

Dans le deuxième alinéa, je vous propose de faire un peu attention parce que, par rapport à ce qui a été initialement distribué, une petite modification a été introduite. Nous avons supprimé la première ligne : *« souligné le caractère exceptionnel des événements au Japon »*. C'est sur proposition de la Suisse que nous le supprimons parce que cela ne ramène rien de plus. Même s'il s'agit d'un caractère exceptionnel, ces phénomènes méritent d'être pris en compte, qu'ils soient exceptionnels ou pas. Nous rajoutons donc ici :

« ...bien qu'il soit difficile de raisonner par analogie, admet que les leçons doivent être tirées de cette catastrophe en donnant aux impératifs de sécurité de l'énergie nucléaire une priorité absolue ».

Le troisième chapitre *«...constate que le territoire de la Région métropolitaine trinationale du Rhin Supérieur et sa périphérie présentent huit sites de centrales nucléaires »*, celles que j'ai rappelé tout à l'heure.

Il *« prend acte que les gouvernements des trois pays ont récemment commandé une nouvelle analyse avec réévaluation des risques de toute nature. Cette analyse s'ajoute à l'évaluation et au renforcement des mesures de sécurité déjà existantes. »*.

Dans l'alinéa suivant, *« le Conseil Rhénan demande que – nous avons là une légère modification – pour toutes les centrales du Rhin Supérieur, prévalent les mêmes règles, normes de sécurité et tests de résistance pour l'ensemble des risques dans le cadre du cahier des charges défini au niveau européen. »*.

Nous avons donc supprimé la notion sismique car il s'agit d'introduire ici l'ensemble des risques de la manière la plus large possible et de ne pas donner le sentiment que, se préoccupant du risque sismique, les autres risques pourraient être éventuellement traités de manière secondaire ou être minorés.

Nous avons, là aussi, supprimé la dernière phrase:

« l'indépendance des différents systèmes de refroidissement doit faire l'objet d'une attention plus soutenue » que nous n'avons pas introduit.

Nous avons simplement gardé que *« le niveau du cahier des charges défini au niveau européen doit être le niveau commun à l'ensemble de nos trois pays »*.

Nous savons bien que la Suisse ne fait pas partie de l'Union européenne mais l'idée de marquer ici le niveau européen, c'est bien de préciser à l'ensemble des pays que c'est le standard le plus élevé et un standard unifié que nous souhaitons favoriser, que nous souhaitons voir correspondre aux exigences dans ce bassin rhénan et pas, le cas échéant, dans tel ou tel pays, un niveau qui pourrait être dégradé par rapport à l'exigence d'ensemble que nous pourrions avoir.

C'est la raison pour laquelle a été gardé *«... pour l'ensemble des risques dans le cadre du cahier des charges défini au niveau européen »*.

Nous rappelons, dans l'alinéa suivant, comme Daniel HOEFFEL l'a précisé tout à l'heure:

« ...qu'il a été adopté en 2001, 2004, 2006 et 2009, des résolutions demandant une amélioration de l'échange transfrontalier des informations concernant les centrales nucléaires ainsi qu'une meilleure coordination des politiques énergétiques au niveau du Rhin supérieur ».

En ce qui concerne l'amélioration de l'échange transfrontalier des informations concernant les centrales nucléaires, c'est notamment à la demande de Charles BUTTNER qui souhaite que le modèle de Fessenheim où existe la commission – je lui donnerai la parole dans un instant pour qu'il puisse l'exprimer lui-même – qui associe des représentants des deux autres pays, mérite d'être exporté sur les autres sites pour que la transparence puisse fonctionner de la meilleure façon possible.

Je termine par *« le Conseil Rhénan souhaite, dès lors que lorsque les résultats seront disponibles, les informations puissent être communiquées de manière transparente à l'échelle trinationale ».*

Enfin, *« le Conseil Rhénan demande à ce que l'ébauche de planification trinationale en cas d'urgence concerne aussi les accidents nucléaires, s'applique à l'ensemble de la région du Rhin Supérieur, et que les moyens de secours des trois pays soient coordonnés ».*

« Par ailleurs, le Conseil Rhénan souhaite qu'à l'avenir, à l'instar de la Commission locale de sécurité – c'est là qu'on revient sur Fessenheim – une commission transfrontalière soit créée pour assurer la transparence des informations sur chacun des sites concernés au niveau du Rhin Supérieur.

Si les contrôles entrepris faisaient apparaître des risques pour les populations rhénanes, le Conseil Rhénan demandera que soient prises les mesures nécessaires, y compris l'arrêt des centrales en question. ».

Voilà ce qui a été débattu, d'abord dans les commissions, ensuite en bureau, et qui a été adopté ce matin. Si vous le permettez, comme complément d'information, je souhaite donner la parole à Charles BUTTNER sur le point en particulier, qui concerne la Commission locale de sécurité instituée au niveau de Fessenheim et le souhait exprimé pour que cela puisse se retrouver sur l'ensemble des sites.

M. Charles BUTTNER:

Merci, Philippe RICHERT. J'en profite pour saluer tous les amis responsables dans le Rhin Supérieur, réunis ici. C'est toujours un immense plaisir de toujours resserrer nos liens.

Cette proposition qui a été faite par le Conseil Général du Haut-Rhin, d'étendre l'expérience haut-rhinoise, n'a absolument pas – pardonnez-moi le jeu de mots un peu facile que je vais faire – été faite pour noyer Fessenheim, le problème de Fessenheim. Au contraire, si nous sommes effectivement représentants d'un territoire trinationnel et d'une population, il est, à mon sens, indispensable dans la construction de cette région, de partager une information aussi objectivée que possible à l'égard des populations et faire savoir comment se partagent les risques dans l'ensemble de la région.

Si nous pouvons faire cela, nous devons le faire parce que je ne crois pas qu'on puisse traiter inéquitablement quelques portions de notre territoire du Rhin Supérieur les unes par rapport

aux autres. La Commission locale d'information et de sécurité existe maintenant depuis plus de 30 ans. Elle a été créée par le Conseil Général du Haut-Rhin et auprès de la centrale de Fessenheim. Elle est composée d'experts des trois pays. Elle est ouverte à des élus des trois pays et particulièrement à des maires voisins de Fessenheim. Elle analyse en toute objectivité, avec des experts indépendants et des cabinets indépendants, les risques les plus à même de provoquer des dangers. Cette information est donc partagée très ouvertement, quels que soient d'ailleurs les niveaux de risque, y compris les plus bénins, ce qui a aussi peut-être facilité, au cours des décennies, la stigmatisation de Fessenheim.

En tout état de cause, dans un territoire trinational comme le nôtre, je pense qu'il est légitime, au regard de nos populations, de s'interroger sur tout ce qui pourrait la menacer. Ce n'est pas une action neutre. Après qu'on ait entamé ce travail, je pense qu'il est du devoir de tous les responsables politiques des trois pays de prendre toutes les mesures nécessaires y compris, le cas échéant, la fermeture. Ce n'est donc pas du tout évacuer un problème mais plutôt pour donner une procédure, une démarche, une stratégie, pour qu'on puisse lui donner, dans le Rhin Supérieur – tel que l'a répété Daniel HOEFFEL, le Conseil Rhénan s'est déjà prononcé sur le sujet à plusieurs reprises – les outils pour sensibiliser les politiques sur les décisions qu'il y a lieu de prendre et d'informer les populations clairement et objectivement sur les risques et aussi sur ce qui s'y fait, pour les prévenir.

M. RICHERT:

Cette position qui sera prise par le Conseil Rhénan, le cas échéant, sera transmise à l'ensemble des autorités compétentes en la matière et, en particulier, aux états centraux des pays qui sont les autorités qui décident sur le sujet. Cela pourrait être l'occasion, pour nous, de s'exprimer de manière très convergente et de façon forte par rapport à ceux qui ont aujourd'hui la responsabilité de cette politique dans les pays.

Je donne la parole à Andrée BUCHMANN.

MME BUCHMANN:

Merci beaucoup, monsieur le Président. J'aimerais faire une remarque liminaire parce que je suis un peu ancienne, concernant la commission de sécurité que vous avez évoquée, Monsieur BUTTNER.

Elle a effectivement été mise en place à l'ouverture de la central nucléaire de Fessenheim mais suite à une action non violente qui a duré longtemps et qui a été un jeûne de Madame Solange FERNEX qui est une de nos amies écologistes qui nous a quitté depuis. Elle a beaucoup œuvré pour que cela soit fait. Le Conseil Général du Haut-Rhin a effectivement mis cette commission en place.

Depuis, cette commission existe mais je n'ai pas l'impression qu'elle est très présente sur la place publique pour donner des positions. On peut donc espérer que les autres commissions qui peuvent être mises en place soient un peu plus présentes.

En ce qui concerne la résolution qui nous est proposée aujourd'hui, monsieur le Président, elle fait effectivement suite à des travaux réalisés par la Commission économique et par la Commission Environnement. A la Commission Environnement, notre collègue de Fribourg, Monsieur PIX ici présent, avait proposé une résolution pour la fermeture de Fessenheim. Cette résolution n'avait malheureusement pas pu être distribuée. Je ne sais pas pourquoi. Elle

l'a été, en cours de réunion. Elle devait servir de base à un document proposé par Monsieur HOEFFEL, aujourd'hui. Vous avez choisi une méthode différente en demandant que le bureau soit saisi.

Dans la proposition que vous formulez, monsieur le Président, vous faites état de situations un peu anciennes parce que la position de l'Allemagne a changé depuis dimanche dernier puisqu'elle a décidé très officiellement – c'était la position publique de Madame MERKEL - de fermer les centrales nucléaires en Allemagne. Les centrales qui sont donc listées ici ne vont pas être rouvertes.

En ce qui concerne la Suisse mais je laisserai la parole à nos amis suisses, une politique a été clairement exprimée voici deux jours par le Gouvernement de Berne. Nous pourrions donc aussi entendre comment les choses ont évolué depuis.

Enfin, sur la question des conséquences des tests qui vont être réalisés, j'aimerais tout de même rappeler que 40 communes alsaciennes ont pris position pour la fermeture de Fessenheim, dont la Ville de Strasbourg, la Communauté Urbaine, la Ville de Sélestat, de Saverne et d'autres. Il y a eu également des positions assez ferme du Conseil Général du Haut-Rhin et du Conseil Général du Bas-Rhin.

Que les conclusions de cette commission technique vont aussi être liées à la pression politique qu'il y aura parce que nous savons bien que les experts sont parfois un peu influencés.

C'est la raison pour laquelle j'aimerais néanmoins revenir sur une position de résolution alternative par rapport à la vôtre, vous la proposer et vous la soumettre. Elle a été en partie distribuée par nos soins. Elle n'a pas pu être dans le circuit normal parce que nous avons tous été confrontés, et vous-même aussi, à la nécessité de travailler à la dernière minute puisqu'il y a eu des élections en Allemagne et que les représentants ont changé.

Cette résolution qui est présentée par les écologistes des trois pays ainsi que par les socialistes du côté alsacien, demande deux choses. Elle demande que le Conseil Rhénan invite le gouvernement français à fermer avec effet immédiat la centrale nucléaire de Fessenheim et à interdire la poursuite de son fonctionnement.

Elle demande sa conversion en site pilote en recherche et développement, source d'emplois qualifiés. C'est un argument très important. Destiné à acquérir les savoir-faire et les technologies aujourd'hui non maîtrisées qui sont nécessaires au démantèlement des centrales nucléaires en fin de vie.

Il y a là à constituer, en tous cas au niveau français, un savoir-faire qui pourra être utilisé sur notre territoire, sur les autres territoires. Puisque nous vendons des centrales nucléaires, autant que nous sachions aussi comment faire pour les démanteler le mieux possible.

C'est la raison pour laquelle nous insistons à nouveau pour qu'il y ait une déconnection immédiate des centrales du réseau électrique. Nous demandons aussi à ce que soit reprise en compte la question de la localisation géographique, que le risque sismique existe bien. Si les politiques de l'énergie, comme vous l'avez rappelé, Monsieur HOEFFEL, sont des compétences nationales, nous ne pouvons pas nous détourner des questions de sécurité puisque nous sommes des élus locaux.

La question sismique est donc une question prégnante. Avec le Grand Canal d'Alsace à côté, si quelque chose se passe comme ce que nous avons pu vivre dans les deux grands cas historiques, l'eau va s'infiltrer dans la centrale nucléaire sans qu'on puisse faire quelque chose. Nous nous retrouverons dans la situation de Fukushima.

Les spécialistes, dont ceux de la Commission de contrôle, relèvent l'obsolescence de certains matériaux, l'insuffisance de l'enveloppe de confinement, les censeurs de pression qui sont défectueux dans le système de refroidissement d'urgence. Il y a un socle en béton qui est très mince et il n'y a pas de cuve de rétention.

Par ailleurs, le bassin de refroidissement des barres de combustible usées se trouve à l'extérieur et il y a un manque de protection contre les chutes d'avion. Cela a été souligné à plusieurs reprises, et contre les attentats terroristes.

Notre région est très densément peuplée. S'il se passe quelque chose, nous mettons un million d'habitants de ce grand secteur en danger. Nous souhaitons donc que le Conseil Rhénan prenne position et demande la fermeture immédiate de Fessenheim.

Merci beaucoup de m'avoir laissé parler.

M. RICHERT:

Merci. La parole est à Daniel HOEFFEL.

M. HOEFFEL:

Juste un point d'information. Oui, notre commission avait été saisie par notre collègue, Monsieur PIX, d'une demande de fermeture de la centrale de Fessenheim.

La structure de notre commission, au moment de ce débat, était telle que je la sentais très partagée. Nous avons estimé, les uns et les autres, que la sagesse devait éviter de fermer toute porte à une formule de compromis dans la résolution à adopter car nous étions deux commissions à être saisies, avec deux visions différentes de ce problème.

Je dois rendre hommage aux uns et aux autres qui, sans renoncer à leur propre conviction, ont accepté que nous cherchions et c'est l'objet de la réunion d'aujourd'hui, une formule rassemblant le maximum d'avis positifs, tel que notre Président l'a présenté tout à l'heure et tel que la sagesse voudrait que nous puissions en dégager non pas une formule sans clarté dans la prise de position mais une formule nous permettant de retravailler dans un cadre nouveau qui nous serait soumis.

Je crois que nous avons bien fait car, depuis notre réunion, certaines politiques nationales ont évolué. D'autres restent fluctuantes et nous risquons, avec une prise de position prématurée, de nous retrouver dépassés par un certain nombre d'événements.

Voilà pourquoi la sagesse devrait nous amener à suivre l'opinion que nous suggère notre Président et qui nous permet de travailler à nouveau avec davantage d'énergie ce problème excessivement délicat et qui ne doit être en aucun cas enterré par le Conseil Rhénan car qui peut aujourd'hui prétendre détenir seul la certitude dans un domaine aussi fluctuant et aussi

complexe que nous avons accepté d'aborder aujourd'hui avec une certaine humilité quant à nos connaissances respectives.

M. RICHERT:

Je voudrais dire un mot par rapport à l'intervention de Andrée BUCHMANN. Le bureau saisi de ce dossier a travaillé sur le sujet à deux reprises. La motion proposée aujourd'hui est une motion adoptée à l'unanimité par l'ensemble des représentants des trois pays pour nous exprimer sur un sujet qui est un sujet d'importance.

Il ne s'agit pas d'imaginer que le bureau aurait essayé, comme l'a dit précédemment Charles BUTTNER, de minorer l'importance du sujet. Il ne s'agit pas de cela mais de prendre position pour regarder comment la sécurité dans notre région peut être globalement assurée en matière nucléaire de la façon la plus efficiente possible.

Vous disiez, en ce qui concerne la Suisse, que nous allons fermer. Je regarde la date qui est de 2034 pour les dernières centrales qui ferment. Cela fait que nous avons juste 23 années devant nous. Je pense que nous pouvons nous intéresser, durant ces 23 années, à ce qui est. Ce n'est pas parce que nous avons décidé de fermer qu'il ne faille pas se préoccuper des 23 années. Il faut regarder l'ensemble des centrales pendant toute la durée. Il ne s'agit pas de stigmatiser en la matière, ni l'un, ni les autres. Il s'agit de faire en sorte que nous soyons, dans le Rhin supérieur, avec la garantie maximale d'une sécurité que nous devons à nos concitoyens.

Il y a aujourd'hui des travaux de réévaluation des risques qui sont en train d'être faits. Nous verrons les résultats de ces travaux qui vont être communiqués. Ce sont des travaux réalisés de manière internationale, avec l'acceptation par la quasi-totalité des impétrants de cette mesure d'ouverture aux autres pays pour partager la connaissance et l'expertise sur son propre sol.

A partir de là viendront des mesures complémentaires que j'ai déjà indiquées, que nous sommes prêts à intégrer dans notre résolution ou dans une prise de position à développer par la suite dans le cadre du travail à venir que Daniel HOEFFEL a bien voulu préciser voici quelques instants.

Il ne s'agit donc pas d'une volonté de fermer la porte à une exigence la plus ferme possible. Il s'agit de regarder en disant qu'il n'y a pas de raison de faire en sorte de vouloir s'attaquer à « un dossier », sans considérer que tous les dossiers, pour les décennies à venir, méritent d'être considérés avec la même application, le même sérieux et la même volonté de protéger nos concitoyens. Voilà ce qui nous a conduit, au niveau du bureau, à cette position que j'ai rappelée tout à l'heure et qui a été réalisée sur la base du travail fait par les deux commissions, celle de l'Agriculture/Environnement et celle du Développement économique et du marché de l'emploi.

Je souhaitais préciser le cadre dans lequel nous avons travaillé. Ce n'est donc pas une volonté de ne pas distribuer ou de ne pas faire. C'est tout simplement que le bureau a suivi le travail qui doit être fait dans le respect des exigences de ces modalités de fonctionnement que nous avons définies et qui doivent correspondre au souhait des uns et des autres. Elles doivent être respectées pour ne pas être soupçonnées d'une volonté de quelque nature qu'elle soit de présenter un document qui aurait pu être produit par les uns ou par les autres. C'est donc bien le document du bureau que j'ai soumis parce que c'est le résultat du travail qui a été fait.

Pour autant, bien entendu, chacun à la parole. La parole est à Antoine HOME.

M. HOME:

Merci, monsieur le Président. Comme l'a dit Andrée BUCHMANN, les socialistes alsaciens sont partie prenante de la proposition de résolution qui a été distribuée en séance et présentée par Andrée BUCHMANN tout à l'heure. Pourquoi ? Parce que c'est l'objet de la résolution que vous proposez, monsieur le Président du bureau. Il est évident, dès lors que nous avons des centrales nucléaires dans les trois pays, que nous ne pouvons que demander que le maximum de précautions soit pris, en matière de sécurité. C'est une évidence.

Aujourd'hui, le Conseil Rhénan, dans sa séance plénière, est réunie et nous avons l'occasion de nous adresser à nos opinions publiques et dans un cadre transfrontalier. Adopter une telle résolution donnerait le sentiment que nous ne regardons pas nous, Français – je me mets dans la peau du citoyen français – ce qui se passe autour de nous. Nous sommes dans une institution d'essence profondément européenne. Comment ne pourrions-nous pas, dans l'espace rhénan, tenir compte des décisions récentes qui ont été rappelées, de fin d'exploitation nucléaire, à la fois en République Fédérale d'Allemagne et dans la Confédération Helvétique. Nous les saluons parce que c'est un véritable acte politique courageux.

Nous pensons donc que cette résolution que vous proposez est en décalage avec l'état des choses et avec l'état de ce que souhaitent nos concitoyens et parce que nous considérons aussi que l'énergie nucléaire est une énergie du passé. C'est aussi une énergie dangereuse. Nous ne l'avons que trop vu. Vous avez parlé de Fukushima. Nous pensons qu'il serait du devoir du Conseil Rhénan de prendre une position politique sur ce sujet.

De ce point de vue là, il y a trois nations qui sont unies. C'est la France qui est en décalage par rapport à nos partenaires suisses et allemands. Je considère donc qu'il serait bien que le Conseil Rhénan puisse également se prononcer sur notre résolution. Il y a, par ailleurs, des raisons qui ont été rappelées par Andrée BUCHMANN tenant au caractère sismique de la vallée du Rhin et aux conditions de la centrale qui forme également une série d'arguments pragmatiques pour que le Conseil Rhénan invite le gouvernement français à évoluer sur ce sujet.

Il y a encore dans notre pays, la France, et par rapport à nos voisins suisses et allemands, un travail très important de conviction à faire sur ce sujet et pour développer un nouveau bouquet énergétique.

Vous avez bien entendu, monsieur le Président, évoqué le fait que nos amis suisses ne fermeront pas leurs centrales nucléaires tout de suite. En France, s'il y avait une sortie programmée du nucléaire, cela serait également le cas, bien entendu. Tout le monde est sérieux et réaliste. Nous savons bien qu'il faut donner du temps au temps, pour reprendre un mot fameux de François MITTERRAND.

Ce qui importe, c'est d'indiquer clairement la direction. Je considère qu'en rester aujourd'hui à une résolution très technique comme celle présentée par la Commission, serait en décalage avec le fait que nous devons adopter une résolution clairement politique au sens noble du terme et qui transcende à la fois les clivages politiques et les clivages nationaux. Il me semble

qu'une résolution profondément européenne et transfrontalière serait effectivement de demander au gouvernement français de procéder à la fermeture de la centrale nucléaire de Fessenheim.

C'est la raison pour laquelle j'appelle à soutenir cette position que nous avons exprimée.

M. RICHERT:

Merci. La parole est au président Willi STÄCHELE.

M. STACHELE:

Monsieur le Président, mes chers Collègues,

Tout d'abord, je voudrais remercier le Président d'avoir fait état de ce que nous avons discuté au sein du bureau. Effectivement, c'est un sujet qui nous occupe et nous préoccupe beaucoup. D'un autre côté, il faut bien voir quelle est la situation de départ, à savoir que les compétences, au niveau national, sont différentes. Le résultat est que nous avons une décision d'arrêt du nucléaire en Suisse et nous avons des décisions et une décision centrale d'arrêt du nucléaire en Allemagne. Il y a, certes, des différences de conception quant aux exigences en matière de sécurité, mais nous sommes tous animés d'une volonté commune qui est de parvenir à un degré maximal de sécurité, ce qui est incontesté!

C'est pourquoi nous voyons actuellement les efforts accomplis au niveau européen pour parvenir à une norme commune de sécurité avec des tests uniformisés et les conclusions à en tirer. Et d'autre part, dans les pays, les efforts complémentaires, comme par exemple en Allemagne, d'étendre davantage ces normes en matière de sécurité pour pouvoir en tirer les conclusions qui s'imposent.

Nous sommes maintenant confrontés à la question de savoir dans quelle mesure nous pouvons nous adapter à la situation de départ. D'où, effectivement, la possibilité, telle qu'elle est formulée dans la résolution, tout en comportant en même temps une ouverture, —comme le Président l'a indiqué—de poursuivre ensemble nos efforts sur tout ce qui est déjà engagé concernant des exigences supplémentaires, en matière de niveaux de sécurité, par rapport au cahier des charges qui vient d'être établi par l'Union Européenne. C'est ce point qui est de toute importance.

Donc, la question de « voter maintenant, oui ou non » a bien été vue au sens d'une large majorité au sein du Bureau, mais de la même manière sommes nous convenus que ce qui sera vérifié dans le cadre du cahier des charges européen ne restera pas limité à ce cadre, mais que, en le prenant pour point de départ, on continuera dans les faits à travailler en commissions chargées de questions transfrontalières, à ce que de plus amples normes de sécurité puissent devenir des normes de vérification transfrontalières.

Je pense donc que, moyennant ce complément, on peut adopter cette résolution en sa forme actuelle, si on a la volonté ou si on est vraiment décidé à ne pas se comporter en donneurs de leçons, ni à s'immiscer, pas plus qu'à dire à d'autres, qui agissent de leur compétence propre, ce qu'ils devraient faire.

M. RICHERT:

Merci. La parole est à Pascal MANGIN.

M. MANGIN:

Je vous remercie, monsieur le Président. Je souhaitais, à ce moment du débat, rappeler quelques éléments qui me semblent importants.

Je voudrais souligner, en premier lieu, que le Conseil Rhénan est une instance qui prend en main les problèmes qui se posent dans l'espace du Rhin supérieur mais qui a une méthode de décision qui fait que nous sommes face à un risque qu'il n'y ait pas de résolution du tout. Le fait qu'il n'y ait pas de résolution signifierait que nous ne nous préoccupons pas du problème. Je voudrais donc, en premier lieu, attirer l'attention sur ce point.

Deuxièmement, il me semble bien que ce qui est posé aujourd'hui dans l'espace du Rhin Supérieur, c'est comment mieux mutualiser les informations que nous avons les uns et les autres et garantir une sécurité qui fait que, quel que soit l'incident qui aurait lieu en un endroit et aurait un impact au-delà de la frontière, le restant étant somme toute et jusqu'à nouvel ordre des décisions qui appartiennent aux états comme elles ont été prises.

La position du Conseil Rhénan, ce que nous pouvons amener et ce que nous pouvons faire, c'est bien de montrer que nous avons ici besoin d'une transparence au-delà des frontières et, d'autre part, un niveau de sécurité qui soit commun de part et d'autre des frontières.

Enfin, en troisième lieu, je voudrais souligner qu'un débat centré uniquement sur la fermeture d'une seule centrale n'a pas de sens. Il aurait d'autant moins de sens qu'il ne serait pas accompagné d'un débat sur la politique et l'énergétique d'une manière générale.

A quoi cela sert-il donc de dire que nous allons fermer telle ou telle centrale ? Nous saisissons Fessenheim et nous pourrions en saisir une plus ancienne qui se trouve un peu plus loin, sans avoir en même temps un débat sur la question de la sécurité énergétique et de l'indépendance énergétique, au moins à l'échelle de notre territoire.

Je voudrais dire que la position qui est celle du bureau me paraît être la plus raisonnable. Elle montre à la fois que nous avons une véritable conscience politique de ce qui se passe dans l'espace du Rhin Supérieur, que nous nous soucions du problème et que nous demandons un certain nombre d'améliorations. En même temps, elle ne pointe pas un seul pays et un seul sujet. Surtout, elle montre que si nous demandons la fermeture d'une centrale, nous accompagnerons ceci d'un débat sur l'efficacité énergétique et l'indépendance énergétique. C'est d'ailleurs peut-être un sujet dont le Conseil Rhénan peut se saisir, indépendamment de la question de la fermeture de telle ou telle centrale.

Merci, monsieur le Président.

M. RICHERT:

Merci. Je donne la parole à Monsieur PIX.

M. Reinhold PIX:

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je m'appelle Reinhold PIX. J'ai déjà été cité à plusieurs reprises; c'est pourquoi, je ressens quasiment la nécessité de m'exprimer très brièvement.

Monsieur FLEISCHER, vous vous retournez; je trouve cela super, car je voulais juste vous citer. Monsieur FLEISCHER et moi, nous nous connaissons depuis au moins 25 ou 30 ans en tant que compagnons de route politiques et il y a une citation qui m'est restée en mémoire. Entretemps, je me plais à l'appeler la « doctrine Fleischer ». Dans la discussion sur l'arrêt de Fessenheim, le collègue FLEISCHER faisait toujours la comparaison avec Neckarwestheim, une centrale que vous avez d'ailleurs marquée à tort quant à son état, dans votre projet de résolution: elle n'est pas arrêtée provisoirement, mais elle est arrêtée tout simplement. Oui, Neckarwestheim est arrêtée. Voilà.

Monsieur FLEISCHER a toujours aimé défendre l'opinion suivante: tant qu'il n'est pas prouvé que la sécurité de la centrale nucléaire de Neckarwestheim constitue un danger, nous ne pouvons exiger l'arrêt de Fessenheim. Or, maintenant, Neckarwestheim est arrêtée. Je suis d'avis que seule une centrale nucléaire arrêtée répond aux exigences les plus élevées en matière de sécurité, car seule une centrale nucléaire arrêtée est vraiment sûre. Bon. Et donc, il faudrait, si l'on appliquait la doctrine Fleischer, exiger de la même façon que Fessenheim soit arrêtée. C'est mon premier point.

Ensuite, j'aimerais encore m'adresser à Madame, qui est membre du Landtag et qui se trouve confrontée à une tâche d'une difficulté inouïe, maintenant qu'il a été constaté par les Allemands que le rayon d'évacuation de 8 km autour de Fessenheim, admis jusqu'à présent, était insuffisant à la suite de Fukushima et qu'il a été décidé qu'il fallait l'étendre à 25 km, ce qui signifie que plus d'un demi million de personnes serait concernées et devraient être évacuées en cas de catastrophe. Du côté français, les choses sont probablement tout aussi graves.

Cela signifie par conséquent que nous ne disposons pas de ces normes de sécurité que vous évoquez dans votre projet de résolution tel qu'il vient maintenant du bureau. Cette prestation de sécurité n'existe pas. Vous avez beau jouer la carte de l'ouverture et de la transparence : la population du Rhin supérieur ne vous croit plus en cela. La population ne voudrait pas non plus qu'un texte, tel que vous le proposez aujourd'hui, soit adopté, parce que cela n'intéresse plus personne. Je plaiderais plutôt en faveur de ce qu'on n'adopte aucun texte, plutôt que d'adopter un texte de ce genre.

Je trouve qu'il se situerait dans une époque bien antérieure à Fukushima. Manifestement, vous n'avez pas appris qu'il n'existe pas de sécurité. Vous n'êtes pas en mesure de donner la garantie nécessaire en matière de sécurité pour Fessenheim et c'est la raison pour laquelle nous nous concentrons aujourd'hui sur Fessenheim et non pas sur je ne sais quelle autre centrale, que ce soit en Suisse, dans le Palatinat ou en France, mais exclusivement sur Fessenheim parce que Fessenheim, du point de vue de son âge, du point de vue de ses risques et de son emplacement constitue le plus grand facteur de risque qui soit.

C'est pourquoi nous avons présenté cette motion ainsi. Et c'est pourquoi aussi je proposerais que l'on ne mène pas de guerre de tranchée aujourd'hui, selon les idéologies, sur les politiques énergétiques des différents états, car ce serait un nœud gordien que personne ici ne pourrait trancher. Vous avez, en France, une autre politique nucléaire et énergétique. nous en avons une autre en Allemagne et nous en avons une autre en Suisse. Elle se fait à Berne, à Paris et à Berlin et non pas ici à Strasbourg. Nous devrions tout simplement respecter le fait que nos pays ont des vues différentes en ce qui concerne leurs politiques énergétiques. Et nous devrions nous concentrer sur ce qui nous concerne tous, à savoir ce réacteur totalement

obsolète de Fessenheim. Et c'est pourquoi notre motion est de demander au gouvernement français l'arrêt de cette centrale nucléaire.

Je propose donc pour le vote que nous votions d'abord sur notre proposition; j'entends par là la motion concernant Fessenheim. S'il s'avère que la majorité n'est pas prête à s'y rallier, que nous insérions les deux premières lignes de notre proposition dans la proposition du bureau. Et si, là aussi, c'était refusé par une majorité, que nous voyions contraints de rejeter la proposition du bureau.

M. RICHERT:

Monsieur, je vous donne la parole.

M. Johannes STOBER:

Monsieur le Président, chers Collègues,

Permettez-moi, tout d'abord, de me présenter. Je m'appelle Johannes STOBER. Je suis membre du SPD du Bade-Wurtemberg. C'est la première fois que je siége ici et donc, que je fais connaissance avec les us et coutumes de cette assemblée. Ce qui me paraît clair et ce dont nous devrions tous être conscients (et qui a d'ailleurs été évoqué plusieurs fois), c'est ceci: nous venons de trois pays différents où la discussion en la matière ne se situe pas au même stade. En Allemagne, après de longues guerres de tranchées dirais-je également, nous avons depuis, une ligne quasiment commune. Vous savez que la sortie du nucléaire a été décidée. Elle a déjà été évoqué. En Suisse, la situation est que la sortie du nucléaire a aussi été décidée, mais à un horizon temporel nettement plus éloigné et nous avons une discussion en France — c'est finalement la proposition d'une déléguée du parti écologiste français, en opposition avec la démarche de son propre gouvernement — un processus de discussion dont ce pays a manifestement besoin.

Mais là où je ressens une difficulté, c'est en fin de compte, à l'idée d'intervenir directement dans des décisions françaises en prenant la décision de dire: je voudrais qu'on mette en place une instance de recherche à tel endroit, comme c'est le cas ici, pour Fessenheim. Là, j'éprouve quelque difficulté.

Ce que je trouve important, toutefois, dans cette résolution dans son ensemble, c'est que nous abordions toute la problématique, à savoir qu'il n'est pas seulement question de l'arrêt du nucléaire et de la sécurité ainsi que de l'avenir des centrales nucléaires, mais aussi, dans un cas de repositionnement et d'arrêt, de la question de la sécurité énergétique, de la fourniture énergétique. Le collègue français en a parlé. M. HOEFFEL a évoqué le sujet du développement des énergies renouvelables — davantage d'efficacité énergétique. Mais ce sont tous là des sujets que l'on ne retrouve pas dans cette résolution; qui ont été évoqués à juste titre, mais qui ne se retrouvent pas dans la résolution.

Et en tant qu'Allemand et député du Bade-Wurtemberg je bute sur un problème très concret dans une phrase, dont je voudrais parler à savoir celui-ci: nous avons maintenant des tests de résistance au niveau européen auxquels on continue de se référer pour le moment, en tout cas dans ce texte — vous aviez décrit cela un peu autrement en formulant votre introduction, M. RICHERT — mais nous sommes toujours dans la situation où les normes allemandes sont plus élevées que les normes européennes. Il faut savoir aussi que par ex. la question d'un attentat terroriste qui est pour nous un critère tout à fait décisif, a contribué à ce que nous ayons arrêté huit centrales nucléaires.

Or, cette formulation ici cite toujours « *les mêmes règles* » et « *normes de de sûreté* » en se référant au « *cahier des charges défini au niveau européen* ». Pour l'Allemagne cela signifie un nivellement vers le bas de son niveau de sécurité et ça, c'est quelque chose que je ne pourrai jamais expliquer à mes concitoyens. En aucun cas.

Je remets cela fondamentalement en question: peut-on formuler la résolution ainsi ? Il a de nombreux aspects qui sont importants et où je pense que nous pouvons tomber d'accord, plus facilement que sur la question de l'avenir des centrales nucléaires, c'est-à-dire de la transition vers des énergies renouvelables. Mais je pense qu'il faut, alors, au moins reformuler ce passage et ne pas continuer de parler des « *mêmes règles* », mais de règles aussi élevées que possible —comment avais-je écrit cela ?— des normes de sûreté les plus hautes possibles et qu'il fut parler de poursuivre le développement du cahier des charges européen?

C'est le minimum, pour ne pas tomber dans une situation où le fait de décider d'une résolution, ici, nous ferait, au bout du compte, déchoir de notre propre position. C'était ma remarque sur ce point concret, plutôt sensible pour nous quant à l'approche. Et, en même temps, je pose encore une fois la question à tous ici présents: est-ce judicieux, finalement, de ne se concentrer que sur le sujet « Arrêt du nucléaire: Oui ou Non ? » sans discuter de la question corollaire « Développement des énergies renouvelables, efficacité énergétique », qui est également un thème, très, très important chez nous en Allemagne.

M. RICHERT:

Merci. Je voudrais dire, sur cette intervention, qu'une proposition sera faite sur le dernier point que vous avez évoqué en ce qui concerne la réévaluation et la prise en compte des normes de protection les plus élevés qui doivent être prises en compte. La proposition sera faite tout à l'heure par Willi STACHELE. Je l'avais déjà évoquée dans mon introduction initiale.

Nous allons essayer de proposer une modification qui permet de l'introduire, dès le début, pour bien comprendre que ce n'est pas simplement le niveau actuel ou l'état actuel des niveaux de protection définis au niveau européen qui seront à prendre en compte. C'est bien les niveaux de protection les plus élevés qui vont être définis et qui sont en train d'être définis.

J'ai bien compris que je ne suis pas tout à fait à jour et qu'il est toujours bon de se faire rappeler à l'ordre pour expliquer que tel ou tel a une connaissance plus exhaustive. Cela existe dans tous les domaines. Je veux bien prendre en compte que d'autres ont de plus grandes connaissances.

A titre personnel, je continue à penser qu'il est difficile de ne s'intéresser qu'à un site parce que ce n'est pas nécessairement le plus âgé. D'autres, qui sont plus âgés, resteront encore de nombreuses années. Pour nous, quelle que soit la situation, il nous paraît important de regarder l'ensemble des problématiques telles qu'elles sont posées. Lorsqu'il est dit ici, dans l'une des résolutions, « avec fermeture avec effet immédiat de la centrale de Fessenheim » alors que pour d'autres, le cas échéant, y compris quand il y a un principe de fermeture qui est engagé, nous regardons sur les 20 ou 30 années qui viennent, nous sommes dans des situations qui ne sont pas exactement les mêmes.

C'est la raison pour laquelle il me semble que la position qui a été définie sur la base du travail des deux commissions dans le cadre du travail qui a été fait au niveau du bureau pour proposer une résolution qui fait en sorte, Monsieur HOME, de ne pas stigmatiser une centrale mais qu'on place l'ensemble des centrales sur le même niveau de sécurité, cela me paraît important. Je ne pense pas, qu'on soit français, allemand ou suisse, qu'on puisse simplement s'en prendre à l'une des centrales. Je ne peux pas estimer, à titre personnel, qu'on s'attaque simplement à une centrale.

Il se trouve que vous êtes français et que vous vous en prenez à Fessenheim. Je pense qu'il faut que l'ensemble des centrales soit pris en considération, de la même manière. C'est ce que j'ai expliqué. A partir du moment où vous demandez, par la résolution que vous soutenez, la fermeture immédiate de la centrale de Fessenheim, c'est que vous faites un cas particulier de Fessenheim par rapport à d'autres. Je ne pense pas que cela soit la bonne solution au niveau de l'approche que nous proposons. C'est un avis personnel et chacun a le droit d'avoir son avis sur ce point.

Je n'ai pas terminé de donner l'ensemble des prises de parole. La parole est à Madame la Landrätin.

MME STÖRR-RITTER:

Merci, Monsieur le Président. Pour répondre à la dernière question de mon préopinant: je crois que nous ne devrions pas surcharger la résolution par des suggestions sur la manière de nous allons tous traiter ce sujet à l'avenir. C'est certainement liée de manière indissociable avec la question, donc celle de savoir comment nous allons générer de nouvelles énergies dans le futur, mais je crois que cette assemblée rait surmenée aujourd'hui si elle devait même ne faire qu'une exhortation. Je crois que nous devrions nous concentrer sur un message et ne pas surcharger le document.

Mais j'en viens à un autre point. Monsieur PIX s'est adressé directement à moi. C'est vrai, bien sûr, que beaucoup de communes le long de la frontière et dont la majorité se situe sur le territoire du Land de Brisgovie-Haute Forêt Noire, ont exigé l'arrêt de la centrale de Fessenheim. La circonscription territoriale du cercle (*Landkreis*) s'est également prononcée à plusieurs reprises à l'unanimité pour cette demande à adresser à nos amis français. Mais je crois que cela fait une différence si c'est un organe national qui décide en associant une demande à sa décision ou si c'est un organe tel que le nôtre aujourd'hui qui doit prendre la décision.

Je coirs que nous devons bien voir et comprendre que nous sommes ici un organe appelé à s'exprimer de la même façon pour nos trois états et qui ne saurait être le porte-parole d'un seul état sans quoi cet organe, je crois, n'aurait pas tout son sens.

C'est pourquoi cet organe ne peut reprendre sans autre forme de procès des décisions qui n'ont été prises que dans un des états nationaux. Il doit, au contraire, s'entendre sur une décision ou amener une décision à laquelle tous peuvent se rallier.

Et j'aurais beaucoup de respect pour une telle démarche, si on arrive ici à s'entendre sur une résolution, laquelle ne peut, bien sûr, contenir tout ce qu'un chacun ici a dans la tête, mais qui, dans son message essentiel représente quand même, je crois, un progrès dans la question « Politiques énergétiques futures » de ces trois états.

Et j'attache beaucoup d'importance, à cet égard, au dernier paragraphe où il est dit que nous continuerons de travailler ensemble sur cette problématique et que, dans certaines circonstances, d'autres préoccupations pourraient trouver à s'exprimer dans la suite de cette résolution. Mais je crois que, étant donné les opinions divergentes dans nos trois états, il est juste que nous nous prenions le temps nécessaire pour ce faire.

Car je rappelle encore une fois la discussion qui était celle au sein de nos organes nationaux: nous avons tout à fait discuté du sujet des centrales nucléaires en Suisse. Il y a tout à fait des parallèles à établir avec celles-ci comme aussi avec la centrale de Fessenheim et, dans une étape suivante, il serait vraiment nécessaire d'aborder encore d'autres centrales nucléaires. Mais je voudrais le souligner encore une fois, car je pense que si nous nous entendons — et je crois que nous ne pourrions même pas faire autrement — donc, si nous nous entendons sur le fait de ne plus quitter dorénavant ce sujet, mais au contraire de le traiter de manière détaillée au sein de nos différentes commissions, en nous donnant aussi la possibilité de trouver ensemble des explications dans des cas particuliers, et bien nous devrions nous donner le temps de procéder ainsi.

Je crois que ce serait important qu'une opinion dépourvue de toute ambiguïté puisse être donnée aujourd'hui au public par cette assemblée. Mais nous n'arriverons à cette opinion — et je voudrais le répéter — que si nous respectons le fait que trois pays doivent pouvoir s'exprimer ici et que c'est une opportunité que nous devrions laisser à chacun d'entre eux.

M. RICHERT:

La parole est à Madame Barbara SCHLEICHER-ROHTMUND

Mme SCHLEICHER-ROTHMUND:

Oui, Monsieur le Président, Chers Collègues,

Pour la sociale-démocrate allemande que je suis, il est certain que ce document, par endroits, ne va pas aussi loin que je le voudrais. Et pourtant, je plaide en faveur de cette résolution.

Les possibilités d'influence du Conseil Rhénan, ici, sont certainement limitées. Nous sommes une assemblée transfrontalière et les politiques énergétiques constituent un domaine politique essentiel; or, c'est aussi un domaine politique qui a des conséquences transfrontalières. De ce fait, je crois que la population a un droit à ce que nous ne restions pas muets sur cette question. Ne rien dire serait, à mon avis, une erreur, parce que les gens finiraient par se poser la question: mais cela nous sert à quoi, au juste, d'avoir une assemblée transfrontalière, si précisément sur de grandes questions transfrontalières, elle n'a rien à dire ?

Néanmoins, nous ne devrions pas, à mon avis, nous ingérer dans des questions de détails ou n'aborder que celles-là parce qu'alors la population pourrait aussi nous demander : pourquoi n'est-il question, ici dans ce texte, que de Fessenheim ? Qu'en est-il des autres ?

Nous devons être bien conscients de ce que la discussion au niveau national est bien plus complexe et plus compliquée et que nous n'arriverons pas, nous ici, à en faire une synthèse. Nous devons donc bien comprendre quel est notre cadre d'action, dont je pense qu'il existe. De mon point de vue, ce texte représente le plus petit dénominateur commun possible et cela ne s'arrête pas là.

Et donc, de ce fait, ma proposition serait d'ajouter à cette résolution sous forme de préambule ou autre —peu m'importe— la phrase suivante:

« Le Conseil Rhénan est conscient de ce que cette résolution, à la lumière de la discussion actuelle autour de l'énergie nucléaire et de la transition énergétique, doit être développée le plus rapidement possible »

Nous montrerions par là que nous ne mettons pas de point final, mais que nous avons essayé de faire converger ces discussions divergentes. Car, vraiment, je plaide encore une fois en faveur de cette résolution ; ne rien émettre du tout serait donner un mauvais signal. Surtout maintenant que la Conférence du Rhin Supérieur vient déjà de se prononcer.

M. RICHERT:

Ich glaube, viele von uns sind bereit, das mitzunehmen. Wenn wir mit dem Beraten über unsere verschiedenen Stellungnahmen fertig sind, glaube ich, werden wir nochmal darauf zurückkommen, wenn Sie das noch geschildert haben.

M. Gundolf FLEISCHER:

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je ne voudrais intervenir que très brièvement dans la discussion, à savoir que j'appuie ce qui vient d'être dit. D'un point de vue parlementaire, concernant ce que nous déciderions, il ne s'agit toutefois pas du plus petit, mais du plus grand dénominateur commun.

Par ailleurs, je voulais aussi vous faire remarquer que si on en arrive au noyau de la question, il faut mettre le poids là où nous avons la meilleure possibilité d'exercer une influence, c'est-à-dire en faveur de la sécurité maximale possible de tout ceux qui habitent le long du Rhin, sur ses deux rives. C'est sur la sécurité qu'il faut mettre l'accent et non pas sur les revendications individuelles qui peuvent résulter lorsque l'exigence en matière de sécurité n'est pas remplie. C'est dans ce sens qu'il faut aller et pas dans le sens inverse.

Pourquoi ai-je demandé la parole ? Parce que Monsieur PIX m'a cité tout à l'heure de façon erronée. Permettez-moi donc de rétablir brièvement les faits. En Allemagne, dans les années 80 et 90 en Allemagne, notre Commission sur la sécurité des réacteurs nucléaires —à laquelle nous ne cessons de poser la question: quid de nos centrales nucléaires ?— était arrivé à la conclusion, sur la base de ses vérifications répétées, que la centrale de Neckarwestheim était à considérer comme sûre. Il ne s'agissait pas là de la discussion sur le risque résiduel, mais sur la sécurité des centrales nucléaires. Je voudrais le préciser. Or, après qu'à la suite de plusieurs interventions de notre part, on avait constaté que la centrale était sûre et après que j'aie également entendu des Verts dire à plusieurs reprises que Fessenheim ne serait pas sûre, —je fais un rappel historique— j'ai effectivement demandé, à la suite de cela, que l'on veuille bien procéder à une comparaison de la sécurité de la centrale de Neckarwestheim, vérifiée selon le droit national allemand et celle de Fessenheim.

Et le résultat, que tout le monde connaît, avait été de dire, d'une part : Etant donné qu'il s'agit de types de réacteurs différents, une comparaison directe n'est pas possible, mais d'autre part, les experts étaient finalement arrivés à un résultat. Et j'avais pris Fessenheim —bien que ce soit un autre type de réacteur— en raison de l'âge de cette centrale et parce qu'il y avait suffisamment de parallèles, même si la comparaison n'était pas directe et totale. Ils sont alors arrivés à la conclusion suivante, tant du côté français que du côté allemand: Fessenheim aussi

est sûre. C'était là, à l'époque, le résultat obtenu à la suite de ma question. Je ne souhaite pas le juger. Je voulais simplement évoquer comment cela s'était déroulé à l'époque, pour ceux qui en le savaient pas afin qu'ils sachent ce qu'est cette « doctrine » en la matière et ce qu'elle n'est pas.

M. RICHERT:

Merci beaucoup. La parole est à Jacques FERNIQUE.

M. Jacques FERNIQUE:

Merci. Je crois que si ce Conseil Rhénan veut avoir des exhortations des paroles utiles sur cette question, c'est d'abord évidemment – je pense que nous en serons tous d'accord – de dire fortement qu'aujourd'hui, encore plus qu'hier, on ne peut plus dire que la question de la sûreté nucléaire pourrait être du domaine réservé des souverainetés nationales.

Autant, après Tchernobyl, certains ont continué à croire que le risque nucléaire pouvait être perçu comme un risque théorique, autant, depuis Fukushima, les uns et les autres ont bien conscience que c'est un risque concret, avéré, qu'il faut sérieusement prendre en compte.

A cet égard, la résolution, dans l'état où je l'ai préparée par le Bureau, me semble en deçà de ce que nous devrions dire. Nous prenons d'ailleurs acte – cela se trouve au 4^{ème} tiret – que les gouvernements des trois pays ont récemment commandé une nouvelle analyse. Non, les gouvernements des trois pays n'ont pas commandé une nouvelle analyse. Chacun de son côté, de manière spécifique, a engagé une démarche d'analyse.

Nous savons les uns et les autres les difficultés. Le Commissaire européen n'a pas réussi à faire entendre raison aux obstinations des gouvernements britanniques et français sur cette question des évaluations, des fameux *stress tests* (tests de résistance). Je crois que nous ne pouvons pas en rester à des formulations qui ne collent pas avec la réalité que nous connaissons et qui éludent : même règles normes de sécurité, tests de résistance, cahier des charges définis au niveau européen.

Je crois que le Conseil Rhénan devrait fortement dire qu'il serait aberrant que les différents sites nucléaires de notre grande région ne soient pas évalués, contrôlés, par les mêmes contrôleurs, par la même équipe. Nous savons bien, nous, du côté français, combien notre système nucléaire français bien particulier a trop souvent fonctionné, et nous n'en sommes pas sortis, selon le régime du contrôleur contrôlé. De ce point de vue, la motion proposée me semble inadéquate.

Enfin, autre message, deuxième message qu'il faut fortement porter, c'est l'idée qu'il faut savoir fermer des centrales en fin de vie et que, de ce point de vue, de part et d'autre de nos frontières respectives, nous sommes concernés les uns et les autres de manière partagée.

Dans ce sens, je comprends que cela puisse paraître étrange de pointer la centrale de Fessenheim quand il y a d'autres sites nucléaires dans l'espace rhénan, toute la difficulté est que, d'une part, traditionnellement, la façon dont notre démocratie française a géré la question nucléaire, ce n'est pas celle peut-être celle que vous avez, les uns et les autres, dans vos espaces nationaux. C'est une question qui a été largement traitée en dehors du champ démocratique et du champ parlementaire.

D'un certain point de vue, qu'un espace de conseil, d'avis, qui dépasse le cadre national, puisse se prononcer, inciter, marquer ce qu'il souhaite, me semblerait bienvenu pour nous aider à faire bouger les choses d'autant que les choses bougent. Autant les Allemands et les Suisses, nous le savons, ont dit leur résolution politique à engager le processus de fermeture plus ou moins progressive de ce que j'appellerai la parenthèse nucléaire pour s'engager encore plus résolument dans la transition énergétique nécessaire, autant pour l'instant les autorités nationales françaises ne l'ont pas fait.

Elles ne l'ont pas fait et les choses ne sont pas jouées. Nous avons été très attentifs au fait que les principaux responsables – François Fillon, Premier ministre, était près d'ici récemment – n'ont pas prononcé les mots : « Il faut poursuivre Fessenheim ». Ils n'ont pas prononcé ces mots-là. On n'aurait pas entendu ces discours voici un peu plus de trois mois.

Les choses ont donc changé. Elles évoluent. Si le Conseil Rhénan veut être utile aujourd'hui, c'est, d'une part, pour dire que la souveraineté nationale qui se réserve les prérogatives du contrôle, du suivi, de l'évaluation et des conséquences qu'elle en tirera, n'est plus acceptable dans notre espace rhénan et qu'il faut savoir aider, pousser, inciter à ce que la France se mette en phase avec les processus engagés en Allemagne et en Suisse.

M. RICHERT:

Merci. Je suis persuadée qu'il y a des choses à tirer de cette déclaration, y compris dans le cadre du Conseil Rhénan.

La parole est au Président Helmut HERSBERGER.

M. HERSBERGER:

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais encore intervenir dans la discussion. L'un ou l'autre d'entre vous sait peut-être que j'avais participé de manière déterminante à la résolution d'origine, telle que nous l'avons maintenant sous les yeux. Je l'avais présentée au sein de la commission Economie et Emploi.

Et je dois lancer ces mots à Monsieur PIX et à Madame BUCHMANN: C'est précisément cette manière d'engager le tir contre Fessenheim qui a été le déclencheur pour moi qui m'a incité à rédiger cette résolution, parce que je suis convaincu que, dans cette problématique, le fait de tirer sur des ouvrages isolés n'est pas la bonne méthode. Et si ce n'est pas la bonne méthode en soi, c'est encore moins la bonne méthode pour notre assemblée. Et c'est pourquoi nous avons essayé de nous poser la question en ces termes: quelle est, au fond, la mission d'un parlement trinational par rapport à ce sujet ? C'est de considérer l'ensemble de la situation de la Région Métropolitaine du Rhin supérieur de la manière la plus objective possible. Puis, nous avons poursuivi notre réflexion et constaté qu'il fallait des réglementations analogues en matière de sécurité pour pouvoir procéder à une évaluation. Après quoi on pourrait seulement envisager de parvenir à une évaluation trinationale et voir où il faut intervenir en premier au plus vite. Or ce n'est qu'une question de semaines et de quelques mois ; il n'y a pas de raison de vouloir en faire l'économie avant de prendre les mesures qui s'imposent.

Et sinon, je vous dis d'avance ce qui va se produire, ce que nous allons déclencher par voie de conséquence: si vous tirez sur Fessenheim, les Français vont se braquer. Si les Allemands tirent sur Beznau, les Suisses vont défendre Beznau. Et personne ne gagnera rien dans cette histoire. D'où la présente résolution. Et je serais heureux si vous vouliez bien l'adopter.

M. RICHERT:

Monsieur le Président, ce qui avait motivé le Bureau à l'unanimité de se prononcer en faveur de cette motion qui peut – je le redis et je l'avais indiqué d'entrée – être complétée et devra être poursuivie. Daniel HOEFFEL l'avait également précisé dans son intervention. Nous avons là l'occasion de reprendre tous ces débats.

Nous avons encore une intervention et nous allons conclure pour pouvoir commencer à cerner.

M. Alexander SCHOCH:

Monsieur le Président, chers Collègues,

Je m'appelle Alexander SCHOCH et je suis député à l'Assemblée du Land du Bade-Wurtemberg. Je voudrai tout de même plaider en faveur de la résolution des Verts et des Ecologistes d'Alsace, car elle exprime particulièrement bien ce qui anime les citoyens de l'Alsace, des régions allemandes du Rhin supérieur et de la Suisse.

Beaucoup de résolutions ont été adoptées, que ce soit en suisse, que ce soit au Bade-Wurtemberg, que ce soit en Alsace, qui se sont toutes prononcées en faveur de l'arrêt de la centrale nucléaire de Fessenheim. Et c'est sur cette toile de fond que nos citoyens, qui s'identifient avec ces résolutions, attendent de nous que nous adoptions une résolution dans le même sens ici, au sein du Conseil Rhénan. Ils attendent également de nous que nous nous prononcions en faveur de l'arrêt de la centrale de Fessenheim et, bien sûr, que nous fassions clairement entendre cette décision.

Je ne pense pas que l'opinion publique comprendrait que nous n'adoptions pas de résolution dans ce sens, c'est-à-dire qui ne dise pas que Fessenheim doit être arrêtée. Naturellement, la discussion générale continue de tourner autour des autres centrales qui seraient à arrêter ; personne ne prétend qu'elles ne devraient pas être arrêtées également et qu'il ne faudrait pas effectuer les tests de résistance qui s'imposent. C'est d'ailleurs une de nos revendications, dans le Bade-Wurtemberg, que nous ne cessons de ré-exprimer avec véhémence. Et c'est bien pourquoi nous venons maintenant de prendre la décision, au niveau national, de sortie du nucléaire.

Je crois que, sur la toile de fond de ces événements, et tout simplement aussi dans le sens de la résolution de la population, qui a réfléchi sur le sujet, nous sommes obligés d'adopter une résolution qui aborde de la problématique de Fessenheim et qui demande aussi, tout simplement, que Fessenheim soit arrêtée.

C'est pourquoi, je plaiderais encore une fois ici en faveur de cette résolution. Si elle ne devait pas passer, je proposerais de procéder comme Monsieur PIX l'a proposé, à savoir que nous reprenions au moins la première phrase de la résolution des verts et des socialistes pour l'insérer dans la résolution du bureau.

M. RICHERT:

Merci. Je voudrais, puisque nous sommes dans la partie conclusive, redonner la parole à Willi STAECHELE pour l'explicitation et la traduction concrète de ce que nous avons dit tout à l'heure en ce qui concerne le fait d'inscrire, dans la résolution qui a été proposée par le

Bureau, le souhait de prendre l'engagement d'une réévaluation au niveau du Conseil Rhénan pour les exigences de mise à niveau de la sécurité. Cela concernait le 5^{ème} alinéa.

M. STÄCHELE:

Chers Collègues,

Il s'agit effectivement du cinquième paragraphe ou cinquième tiret où j'aimerais bien reprendre l'intervention du collègue et quelques réflexions, si l'on disait là —je le précise, je suis entièrement d'accord: nous ne devrions pas perdre la vision d'ensemble, donc pas nous focaliser sur un détail, mais bien garder la vision d'ensemble— mais nous devrions formuler cela ainsi :

« Le Conseil Rhénan demande, que toutes les centrales du Rhin supérieur soient soumises aux mêmes règles strictes et aux normes de sûreté les plus élevées possibles ainsi qu'aux tests de résistance et ce, pour l'ensemble des risques »

Point. Puis le texte poursuit: *« La norme minimale sera le cahier de charges défini au niveau européen, dont le développement doit être poursuivi avec toutes les conséquences qui s'ensuivront »*

Voilà, ce serait cela à peu près; (*en riant*) c'est presque encore mieux, n'est-ce-pas?

Herr STOBER:

Juste un point: ce qui serait important en même temps à cet endroit, ce serait — je ne veux pas modifier la formulation — de dire qu'il est accepté que les normes allemandes soient actuellement plus élevées et que personne ne s'oppose à ce qu'un pays isolé prenne les devants en ayant des normes plus élevées.

M. RICHERT:

Je voudrais ajouter, à l'alinéa 4, une formulation pour répondre aux demandes qui ont été formulées :

« ... prend acte que les gouvernements des trois pays ont récemment commandé une nouvelle analyse avec réévaluation des risques de toute nature – c'est une proposition de Daniel HOEFFEL – et demande instamment qu'une analyse commune soit d'urgence concrétisée ».

Ceci pour bien montrer que c'est l'analyse convergente. C'est Jacques FERNIQUE qui en a parlé précédemment. Nous reprenons donc la proposition pour l'introduire à ce niveau.

Pour terminer, je n'avais pas noté votre proposition, Madame Barbara SCHLEICHER. Pourriez-vous la refaire ?

Mme SCHLEICHER-ROTHMUND:

« Le Conseil Rhénan est conscient de ce que cette résolution, à la lumière de la discussion actuelle autour de l'énergie nucléaire et de la transition énergétique, doit être développée le plus rapidement possible »

M. MARTINOLI:

Est-ce que je pourrais dire un mot. Cela sera très court. Je suis représentant d'un tout petit canton suisse. Ce petit canton suisse est le Jura et le Jura a un gouvernement. Ce

gouvernement a pris position. Il a envoyé une lettre à Monsieur RICHERT le 30 mars en lui demandant l'arrêt immédiat de l'exploitation de la centrale nucléaire de Fessenheim.

Fessenheim, pour nous, n'est pas un petit élément dans un grand tout. Ce n'est pas un tout petit détail mais une menace directe. Fessenheim se trouve à moins de 60 kilomètres de mon canton. Pour nous, c'est un sujet important. Ce sujet important, je vous demande de bien vouloir le traiter et de ne pas le noyer dans une masse d'arguments qui ne veulent rien dire à notre population. La population du Jura, le gouvernement du Jura, le gouvernement suisse, le parlement suisse, sont tous inquiets de l'évolution du nucléaire et demandent qu'on arrête le plus rapidement possible et qu'on stoppe la centrale de Fessenheim.

M. RICHERT:

J'ai bien reçu votre message. Nous avons un autre intervenant suisse.

M. Heinrich UBERWASSER:

Monsieur le Président Mesdames et Messieurs,

Je ne suis qu'un simple avocat. Mais je voudrais savoir ce que je dois signer. Or, je ne le sais plus.

La demande d'arrêter Fessenheim serait une demande honnête. Ce ne serait peut-être pas la bonne, parce qu'elle n'émanerait pas de la bonne assemblée ou peut-être serait elle bonne en son résultat, parce qu'elle serait le résultat d'un repositionnement des Français. Je ne m'en sors plus, car ce que j'adopterai dans cette résolution — je regarde aussi la télé et je lis les journaux allemands — n'est pas ce qu'est maintenant, la politique allemande officielle. En Suisse, nous venons également de prendre une décision officielle.

La situation a fondamentalement changé depuis le moment où nous avons reçu ces documents et c'est pourquoi je m'abstiendrai de voter; je m'abstiendrai de demander que la proposition retourne en commission. Mais en tant que juriste et homme politique, je ne peux pas donner mon approbation !

Merci.

M. RICHERT:

Je vous en prie.

M. Jürgen BAUERLE:

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous voilà dans une situation qui n'est pas des plus simples en ce qui concerne le vote.

Je pense que la résolution, telle que nous l'avons sous les yeux et telle qu'elle a déjà été légèrement amendée, repose sur le travail des deux commissions en question. Ce travail a été réalisé avant que n'interviennent les décisions officielles, celle de l'Allemagne consistant en un arrêt immédiat du nucléaire et celle de la Suisse. Il faudrait garder cela présent à l'esprit; et je pense que nous tous, ici présents, nous souhaitons le niveau de sécurité le plus élevé possible pour notre espace rhénan qui se caractérise par la proximité réciproque, par des intrications nombreuses et une forte densité démographique. C'est bien notre objectif.

Mais je pense que nous n'avons pas pour autant le droit de nous immiscer dans la politique énergétique des états respectifs. En tant qu'Allemands, nous disposons maintenant des

décisions officielles en ce qui concerne le nucléaire et la Suisse aussi. En France, la discussion doit se faire ou elle est en cours; en tout cas elle n'est pas terminée. Et c'est là un fait qu'en tant que délégué du Bade-Wurtemberg je dois accepter dans un premier temps. J'en prends acte.

Mais je nous verrais très bien adopter une approche à deux voies. Je pense que la résolution que nous avons maintenant sous les yeux est déjà juste et importante à la fois. Et elle présente des contenus importants comme le fait par ex. que les installations doivent être réévaluées. M. Le Président du Landtag a d'ailleurs reformulé le cinquième tiret pour lui conférer davantage d'impact.

Je verrais donc très bien et j'aimerais en présenter la motion, que nous disions OK, nous adoptons cette résolution comme un premier signal à donner, une première expression de notre opinion, mais que nous donnions en même temps mandat aux commissions compétentes de se pencher immédiatement sur l'évolution de l'énergie atomique, donc de travailler sur la base des décisions officielles intervenues en Allemagne et en Suisse et sur la base de la discussion en France.

Je suis clairement convaincu de ce que les réflexions, les décisions et les discussions en Allemagne, en Suisse qui concernent l'ensemble des populations, ne pourront aboutir dans notre champ de compétences que si les trois partenaires que nous sommes adoptent la même politique en matière de nucléaire.

M. RICHERT:

Nous allons maintenant essayer de limiter. Nous allons nous prononcer sinon, à la fin, plus personne ne s'en sortira.

Je voudrais dire deux choses. Nous avons un travail qui a été préparé par les commissions, qui a été synthétisé par le bureau, qui a été proposé et complété par trois interventions qui ont été clairement citées. C'est très clair. Je peux vous les redonner si vous le souhaitez. C'est très clair.

Nous avons eu comme principe de base que nous avons les mêmes exigences pour tous les territoires et que nous ne formulons pas de principe nominatif parce que nous n'avons pas aujourd'hui l'expertise pour dire – en tous cas, je ne l'ai pas – ce qui est le plus dangereux, ce que nous pouvons faire. Nous avons une approche qui respecte les uns et les autres et nous avons la même approche pour tous les territoires. C'est une approche.

La deuxième approche est de dire que nous sommes dans une situation et que nous savons bien que tout le monde parle de Fessenheim. Il y a une motion qui a été déposée en la matière et qui reprend un certain nombre d'arguments. Elle dit qu'il faut, avec effet immédiat, fermer la centrale nucléaire de Fessenheim et rappelle un certain nombre de principes.

Ce sont deux motions qui sont, pour partie, exclusives l'une de l'autre puisque les principes de l'une ne sont pas ceux de l'autre. C'est pour cela que nous ne pouvons pas prendre la motion du Bureau et rajouter la centrale de Fessenheim et la fermeture avec effet immédiat parce que c'est le contraire du principe même de l'élaboration de la motion du Bureau. Nous sommes donc dans deux positions qui sont exclusives, au moins pour cette partie.

Elles peuvent se compléter parce que des choses se retrouvent dans l'une et dans l'autre et peuvent, le cas échéant, compléter ce qui est à développer autour de l'énergie alternative et de la politique énergétique qui ne s'y retrouvent pas.

Il nous a semblé, au Bureau, malgré les changements de ces dernières semaines, qu'il serait difficile de ne pas prendre position. Nous avons bien vu qu'il y a des points sur lesquels il nous faut améliorer la transparence de la volonté du Conseil Rhénan de demander plus, plus vite et plus loin. Les trois introductions supplémentaires d'avis ont démontré cette volonté d'aller plus loin, d'être plus exigeant.

L'idée est qu'après ce vote – nous verrons que qu'il donnera – c'est de confier à la commission le travail de reprendre le dossier parce qu'il y aura de l'actualité qui va suivre. Dans le souci que Monsieur BAUERLE vient de redire mais qui a aussi été dit par Willi STACHELE, nous aurons l'occasion de reprendre ce travail en fonction de ce qui va nous être fourni par les trois pays, par les différents territoires, le complément qui permet de rentrer pour travailler ainsi.

A titre personnel, je suis un peu gêné, très franchement, de m'opposer au fait d'identifier une centrale parce qu'il se trouve que c'est la centrale française. Je peux vous dire que je ferais la même chose si c'était une autre centrale.

Dans le travail que je fais depuis le début et j'étais un membre fondateur du Conseil Rhénan, nous n'avons jamais été dans cet état d'esprit de focaliser d'un côté plutôt que d'un autre. Nous avons toujours été dans l'état d'esprit des fondateurs du Conseil Rhénan de travailler ensemble. Nous n'avons jamais fait cela en misant sur l'un.

Cela fait 30 années que je travaille dans la coopération transfrontalière. L'objectif est de s'entendre au-delà des frontières, y compris lorsqu'il y a des moments difficiles et de ne pas se renvoyer l'image, au contraire d'être ouvert à ce que disent les autres, à ce qu'on porte et de ne pas faire de cas particuliers.

C'est ce qui a prévalu au Bureau, sans doute parce que c'est des personnes qui sont déjà dans cette expérience de coopération. Cela ne veut pas dire qu'il ne s'agit pas d'aller plus loin. Mais focaliser aujourd'hui sur une centrale, sur un pays, ne paraît pas être ... vous le disiez, Président, et mieux que moi parce que le dire c'est plaider pour deux mots et que ce n'est jamais bon de plaider pour deux mots.

Ce que vous avez dit me semble très fort en tant que symbole de ce que fait le Conseil Rhénan. Cela ne veut pas dire que le Conseil Rhénan n'a pas à faire ou ne peut rien faire. Cela veut dire qu'il faut nous rendre compte que, lorsque nous avons, dans trois pays, des problématiques similaires, ne parler que d'une n'est pas la solution quand on travaille de manière transfrontalière. Ce n'est pas ainsi qu'on avance. C'est mon avis.

J'ai entendu des avis de certains et des avis définitifs de certains. Je ne veux pas aller dans le même sens. J'essaie d'être plus prudent. C'est la raison pour laquelle la voix de la raison pourrait être de se prononcer pour ce qui a été proposé par le Bureau, qui a été amendé, complété, renforcé. Cela ne veut pas dire qu'un nouveau travail ne se fera pas demain sur ce sujet, au contraire puisque c'est l'engagement qui est concomitant, parallèle de l'engagement de cette résolution.

Je n'essaie pas de convaincre de rallier chacun à cette thèse. On a le droit d'avoir des positions clairement exprimées que je respecte parfaitement. Il n'y a aucune difficulté à cela. Vous permettez que d'autres puissent avoir des positions différentes, le cas échéant. Cela fait aussi partie de la démocratie. En ce qui me concerne, je vais proposer la résolution telle qu'elle a été proposée par le Bureau, telle qu'elle a été amendée.

Je proposerai, bien entendu, la résolution telle qu'elle a été distribuée par le groupe des verts ou des écologistes parce que c'est tout à fait légitime qu'on puisse procéder de la sorte.

Si vous êtes d'accord, nous pourrions nous prononcer maintenant. Je crois que les positions n'évolueront plus beaucoup sur la base de ce que nous avons fait. Je pense que l'échange qui a eu lieu a permis d'éclairer suffisamment le débat pour que nous puissions, le cas échéant, nous exprimer avec le maximum de connaissances, sans que toute la transparence puisse exister comme l'avait souhaité, tout à l'heure, le représentant de la Suisse. Je lui donne acte de ses propos de tout à l'heure.

Je vais mettre aux voix la résolution du Bureau telle qu'elle a été proposée, amendée à la fois par Madame Barbara SCHLEICHER-ROTHMUND en introduction, pour bien préciser le contexte, par Daniel HOEFFEL pour renforcer la demande d'une analyse commune, quelle soit menée d'urgence parce que nous avons bien compris la critique qui a été faite que nous avons plusieurs analyses qui sont faites sans avoir nécessairement la cohérence d'ensemble de ces analyses ; la formulation qui a été faite par Willi STACHELE, qu'il avait repris par la proposition de son collègue, sur le fait de prendre en compte, pour l'ensemble des centrales du Rhin Supérieur, non pas simplement le standard actuel mais de bien le placer à un niveau le plus élevé possible sans qu'on interdise à des pays d'aller plus loin que le standard européen qui est en train de se développer.

Je vais donc proposer, dans un premier temps, la mise au vote de la résolution du Bureau.

MME BUCHMANN:

Explication de vote.

Notre position est qu'il faut avoir une parole claire par rapport à Fessenheim. On a proposé une motion et une proposition d'amendement a été formulée par Monsieur PIX. La situation en Suisse, en Allemagne et en France est tout à fait différente et aussi sur les stratégies énergétiques. Cela a été dit.

Si on veut qu'une parole forte sorte de cette région, de ce Conseil, je pense qu'il faut que le mot « Fessenheim » soit prononcé dans le sens que nous avons prononcé, que nous avons dit, et il faut que nous puissions nous exprimer là-dessus.

C'est la raison pour laquelle, dans mon explication de vote ...

Madame Buchmann est interrompue.

Je peux aussi dire ce que je pense, si c'est possible, merci beaucoup.

Je propose qu'on commence par avoir un vote sur notre résolution. Nous passons ensuite à la résolution du Bureau.

M. HERSBERGER:

J'ai déjà essayé, dans mon intervention précédente, d'expliquer qu'il y a une différence fondamentale entre une attaque sur Fessenheim et notre résolution telle que je la comprenais au moment où je l'avais présentée. Et le président vient de le confirmer puisqu'il reprend la balle. Nous pouvons effectivement discuter de ces deux sujets, mais nous ne pourrons pas les marier. Il y a des choses qu'on ne peut concilier.

Cette résolution part de l'idée fondamentale que nous ne pouvons tout simplement nous focaliser sur un objectif individuel pour entamer une guerre de tranchées, mais que nous devons examiner la question sous l'angle de l'ensemble de la Région Métropolitaine et ce, de la manière la plus objective possible. Puis, après en avoir jugé selon des critères uniformes, il se peut que nous soyons amenés à conclure que la centrale de Fessenheim doit être arrêtée rapidement; il se peut que nous soyons amenés à conclure que Beznau doit être fermée rapidement et nous pouvons être amenés à conclure que Mühleberg doit être fermée rapidement. Je n'en sais rien. Mais nous voulons agir avec circonspection, chose qui, à mon avis, n'est pas conciliable avec une attaque massive.

M. RICHERT:

Monsieur PIX, vous avez clairement exprimé que vous souhaitiez que je rajoute, dans la délibération du Bureau telle qu'elle a été présentée, le fait de mettre dedans la fermeture de Fessenheim avec la fermeture immédiate. Je l'ai bien compris. Je ne le mets pas pour les raisons que j'ai expliquées. La position du Bureau a été de dire que nous ne faisons pas un cas particulier. Nous avons une position générale qui est celle de dire que nous avons le même degré d'exigence sur l'ensemble des centrales.

Je vous propose d'accepter ma mise aux voix des deux motions. Je présente d'abord celle du Bureau parce que c'est ce qui a été travaillée. Je mettrai ensuite aux voix la proposition telle qu'elle a été présentée par Andrée BUCHMANN au nom de l'ensemble de ceux qui ont présenté cette alternative pour bien permettre que chacun s'exprime sur les deux, sans difficulté. C'est la majorité qui décidera. J'espère que nous aurons une position qui le permettra.

M. PIX:

Merci, Monsieur le Président,

En ce qui concerne la procédure de vote, si le bureau dans sa majorité est d'avis que ces deux projets de résolution ne peuvent être mariés, je suis obligé de l'accepter. Je comprends la logique qui est la vôtre.

Il a juste été oublié de dire une chose jusqu'à présent, à savoir que l'Allemagne a décidé sa sortie du nucléaire et la met déjà en œuvre pour 50% de son parc nucléaire; que la Suisse a pris une décision officielle analogue. Sauf qu'en Suisse, les choses sont toujours un peu plus longues. Cela tient à la nature de la Suisse ; mais que la France fasse précisément le contraire, à savoir qu'elle rééquipe Fessenheim par la révision décennale et y investisse 60 millions d'Euros, qu'elle refasse le deuxième bloc pour un montant de 200 millions et ce, non pas sur 10 ans, mais sur 20 ou 30 ans! C'est bien pour cela que la centrale Fessenheim se distingue dans votre catalogue de huit centrales, qu'elle est bien une singularité! Et c'est pour cela que

je demande maintenant, Monsieur le Président, que vous fassiez voter d'abord sur notre résolution, parce que c'est celle des deux qui va le plus loin. si vous faisiez l'inverse, notre résolution n'aurait aucune chance dans un second temps. Merci beaucoup.

M. RICHERT:

Mais vous ne pouvez tout de même pas dire avec une telle assurance de votre côté ce qui est juste et ce qui ne l'est pas.

J'ai été chargé ici de donner la proposition du bureau. Cette position, je l'ai présentée. Elle a fait l'objet d'un vote à l'unanimité et je la présente. En même temps, j'ai été saisi d'une deuxième proposition. Je la présente de la même façon, pour que l'assemblée ait la possibilité de se prononcer sur ces deux propositions. Et cela ne cause pas de problème

Je le répète: nous nous trouvons dans une situation où, pour le moment, il n'y a malheureusement pas de possibilité —comme certains l'ont déjà exprimé— de concilier les deux approches. Cela ne va pas, hélas, comme cela a été décrit. Ce sont deux philosophies différentes. Donc, cela ne va pas.

C'est pourquoi il y aura deux votes. Un vote sur ce qui a été élaboré par le bureau sur la base du travail des deux commissions. J'ai également ajouté que ces deux commissions auront à se pencher sur la question dans un futur proche; et de l'autre côté, nous avons une nouvelle proposition; et cette proposition est également soumise à l'assemblée. L'assemblée pourra s'exprimer à son sujet. C'est tout simple et je crois que c'est même démocratique.

Je vais me permettre de mettre la résolution aux voix, telle qu'elle a été proposée par le Bureau, telle qu'elle a été amendée par les trois amendements et telle qu'elle pourra ensuite être retravaillée comme nous l'avons indiqué par la commission compétente.

Et maintenant je fais le contraire. Je voudrais maintenant mettre aux voix la résolution telle que présentée par le bureau, avec trois modifications. Comme cela a déjà été dit, la commission compétente pourra continuer de travailler sur cette résolution à une date ultérieure.

Qui vote pour cette résolution? Trente voix pour.

Qui vote contre la résolution du bureau? Qui est contre? Onze voix contre.

Qui s'abstient? Une abstention

Je mets maintenant aux voix la résolution présentée par Andrée BUCHMANN qui est la résolution des Ecologistes et des Socialistes et de tous ceux qui voudraient se prononcer.

Qui vote pour? Douze voix pour.

Qui vote contre? Vingt-cinq voix contre.

Abstentions? Six abstentions.

La résolution proposée par le Bureau a été adoptée. Nous allons donc à nouveau travailler sur ce sujet, comme cela a été indiqué.

La parole est à Charles BUTTNER.

M. BUTTNER:

Je le dis très volontiers après le vote parce que cela aurait pu paraître être comme une incitation en direction d'une des positions à prendre.

Je voudrais juste vous signaler que la Conférence du Rhin Supérieur, lors de sa séance du 27 mai dernier, voici donc une dizaine de jours, a décidé de la création d'un groupe de travail qui a vocation à réunir un groupe d'expert trinational. Si le Conseil Rhénan avait pu, en plus, apporter son soutien politique à cette démarche, cela aurait été encore plus fort.

Je remercie tous les collègues qui ont procédé à cette désignation. Je n'aurais pas aimé participer au sacrifice, non pas d'un innocent mais peut-être d'un pas tellement coupable, pour l'exemple.

Les positions courageuses qui ont été données auraient si mal vécues pour beaucoup qu'il valait mieux éviter cela. Que le travail continue cependant, que le Conseil Rhénan se rapproche du groupe de travail qui va être créé au niveau du Rhin Supérieur, pour effectivement renforcer cette démarche d'expertise avec les critères les plus stricts, y compris ceux de l'Allemagne pour que l'examen de ces centrales soit effectivement un outil de progrès.

M. RICHERT:

Merci, Charles BUTTNER.

Mes chers collègues, nous avons maintenant plusieurs points que nous pourrions éventuellement reporter, si vous êtes d'accord, tout en vous envoyant comme documents complémentaires si nécessaire, tous les éléments d'information susceptibles de vous intéresser.

Il y a le point 5 qui est un point d'information sur Interreg IV. Nous l'avions prévu mais nous sommes à 2 heures 45, ceci pour terminer dans des délais à peu près raisonnables. Il pourrait sembler utile de vous envoyer tous les documents mais de ne pas ouvrir le débat sur ce sujet. Ceux qui étaient amenés à vous faire les présentations accepteraient de reporter, le cas échéant.

Nous avons le point 6 qui est l'information sur la Région Métropolitaine. Des documents ont été préparés et nous pourrions reporter ce point, si vous êtes d'accord, ainsi que le point 7. Il reste des questions de calendrier sur lesquelles nous avons à nous mettre d'accord. Seriez-vous d'accord pour le report des trois dossiers intermédiaires que j'ai évoqués. Etes-vous d'accord. Avons-nous des oppositions ? Ces points seront donc reportés.

8. Divers**M. RICHERT:**

Nous arrivons au point 8 qui est un ensemble de désignations. Il faut procéder à la désignation du remplaçant de M. FLEISCHER qui était Président de la Commission Transports et Aménagement du territoire. Nous avons déjà pris note en bureau. Je propose que M. STÄCHELE nous confirme la nomination de celui qui va le remplacer.

M. STÄCHELE:

Nous proposons de désigner M. le Landrat BÄUERLE pour cette fonction qui a été assumée jusqu'à présent par notre collègue, M. FLEISCHER

M. RICHERT :

Ce sera un grand plaisir de le faire travailler au niveau de cette commission qui est une commission très importante.

Nous sommes aussi et c'est un moment important, c'est pour cela que je suis très heureux de pouvoir réserver un tout petit temps pour cela, au moment de pouvoir remercier trois membres très importants du Conseil Rhéan, qui ont exercé des responsabilités éminentes, qui ont été de véritables acteurs de la réussite des travaux de ces dernières et depuis de longues années pour certains.

Je veux citer Messieurs STRAUB, FLEISCHER et HOLINGER.

Monsieur STRAUB était, en même temps, Président du Landtag du Bade Wurtemberg. Il a été particulièrement actif et très impliqué dans tout ce travail de convergence sur le Rhin Supérieur.

Je voudrais aussi citer Gundolf FLEISCHER, Député au Landtag et ancien Secrétaire d'Etat aux finances. Nous l'avons encore entendu tout à l'heure faire un rapport sur la commission qu'il a animée, en particulier sur l'aménagement du territoire transfrontalier, particulièrement convaincu au niveau de ce travail.

Ce sont, on peut le dire, de vrais piliers qui ont beaucoup donné à notre instance.

Je veux ensuite saluer le travail particulièrement éminent de Monsieur HOLINGER, Député de Bâle Campagne qui a également été Président du Landrat de Bâle Campagne en 2008-2009. Il a rejoint le Conseil Rhéan voici 10 ans déjà en tant que vice-Président du Conseil Rhéan, puis Président de la Commission Economie et marché du travail. Il a su rester engagé envers et contre tout. Nous savons qu'il a beaucoup donné et nous sommes heureux qu'il ait pu continuer à travailler avec autant d'efficacité.

Je voudrais leur demander de venir au milieu pour que je puisse vraiment, au nom du Conseil Rhéan, au nom des anciens, ceux qui nous ont précédé et ceux qui siègent aujourd'hui au Conseil Rhéan, leur remettre un cadeau pour simplement faire un geste envers eux et pour les remercier de leur assiduité et d'avoir été aussi convaincus dans le travail qu'ils ont fait pendant toutes ces années.

Applaudissements.

Je voudrais vous donner rendez-vous pour la prochaine plénière qui se déroulera, notez-le déjà, le 21 novembre 2011 à 10 heures. Vous avez bien compris qu'il y aura avant des réunions de commission qui sont des réunions importantes. Je voudrais maintenant vous inviter, toutes et tous au buffet qui se tient au Foyer des élus. C'est en sortant. Vous passez par la droite et vous allez vous retrouver au Foyer des élus.

Merci de votre participation. Merci de votre enthousiasme et merci de la compréhension de l'expression des positions parfois divergentes sur des sujets mais ce sont des sujets d'importance.

Bonne après-midi, bonne journée et à très bientôt.

La séance est levée à 13 heures 55.